

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 4 MARS 2025**

**ORDRE DU JOUR**

I.	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes .....	4
II.	Adoption de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale .....	6
III.	Présentation du rapport de l'année 2024 sur la situation de la Ville en matière de développement durable .....	6
IV.	Rapport sur les orientations budgétaires 2025 .....	17
V.	Cession d'une balayeuse .....	38
VI.	Attribution d'un fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal – Convention attributive de subvention entre la MEL et la Ville de Villeneuve d'Ascq (chaufferie biomasse) .....	38
VII.	Attribution d'un fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal – Convention attributive de subvention entre la MEL et la Ville de Villeneuve d'Ascq (éclairage public) .....	39
VIII.	Reconduction des tarifs funéraires .....	39
IX.	Adhésion à la centrale d'achat CANUT .....	39
X.	Mise à disposition d'agents titulaires auprès d'une association .....	40
XI.	Autorisation à la cession de certificats d'économie d'énergie .....	40
XII.	Projet collectif « aménagement culturel et stratégie territoriale » – poursuite du partenariat entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et l'Université de Lille .....	40
XIII.	Accueil d'éveil dans les structures petite enfance .....	41
XIV.	Aide à la restauration des façades – modification du règlement d'attribution .....	41
XV.	Vente par la SNC JAURÈS à la Ville d'une parcelle de terrain pour la réalisation d'un parc urbain rue Jean-Jaurès .....	42
XVI.	Délibération ponctuelle portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique .....	44

XVII.	Actualisation de la liste des fonctions reconnues comme essentiellement itinérantes .....	44
XVIII.	Recrutement de vacataires .....	45
XIX.	Actualisation du tableau des emplois permanents .....	45
XX.	Partenariat entre Le LaM, Art Basics for Children (ABC) et la Ville autour de l'exposition « Fais-moi signe – Le langage des artistes » .....	46
XXI.	Tarification des prestations délivrées par les structures culturelles municipales à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2025 .....	46
XXII.	Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....	46
XXIII.	Question orale concernant la maison de santé .....	47
XXIV.	Question orale portant sur l'Adélie .....	52

*Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 48.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Mes chers collègues, il est l'heure. Si vous voulez prendre place, je vais faire l'appel.

**Présents :**

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Valérie QUESNE-CAUDRON, Farid OUKAID (*arrivé à 19 h 37*), Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS, Lahanissa MADI, Florence COLIN, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE, Lionel BAPTISTE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDEMENT, Nathalie FAUQUET (*arrivée à 19 h 10*), Jean-Michel MOLLE, Annick VANNESTE, Patrice CARLIER (*arrivée à 18 h 54*), Didier MANIER (*arrivé à 19 h 01*), Benoît TSHISANGA, Saliha KHATIR, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Delphine HERENT (*arrivée à 19 h 13*), Stéphanie LEBLANC Nathalie PICQUOT (*arrivée à 20 h 13*), Sébastien COSTEUR (*arrivé à 19 h 16*), Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Hélène HARDY, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Vincent LOISEAU, Florence BARISEAU, Violette SALANON.

**Absents :**

Victor BURETTE, excusé donne pouvoir à Didier MANIER ; Christian CARNOIS, excusé donne pouvoir à Claire MAIRIE ; André LAURENT, excusé ; David DIARRA, excusé donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Dominique FURNE, excusée donne pouvoir à Sylvain ESTAGER ; Philippe DOURCY, excusé donne pouvoir à Françoise MARTIN ; Graziella MOENECLAËY, excusée donne pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON; Charles ANSSENS, excusé ; Charlène MARTIN, excusée, Alizée NOLF, excusée donne pouvoir à Gérard CAUDRON ; Antoine MARSZALEK, excusé ; Innocent ZONGO, excusé donne pouvoir à Volette SALANON ; Dominique GUERIN.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous avons le quorum, nous pouvons donc commencer ce Conseil. Il s'agit d'un Conseil municipal important puisqu'il y aura le débat sur l'orientation budgétaire mais aussi le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et l'adoption de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Il s'agit de deux rapports que j'avais vu inscrits à l'ordre du jour sous le nom de Sylvain ESTAGER, mais Saliha KHATIR a fait le gros effort humain – je crois que nous pouvons le dire – de venir et je l'en remercie. Elle va donc pouvoir nous les présenter. De même, je ne sais pas si j'ai un ordre du jour particulier mais j'avais le développement durable toujours sous Sylvain ESTAGER...

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

C'est Yohan TISON et Sébastien COSTEUR.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Bah oui, il doit y avoir des personnes, parmi celles qui écrivent, qui essaient peut-être d'anticiper une partie du futur en essayant de bien se faire voir mais ce n'est pas tout à fait la réalité. C'est Yohan TISON et Sébastien COSTEUR qui les présenteront. Ensuite il y aura le rapport sur l'orientation budgétaire et ce sera effectivement Sylvain

ESTAGER avant d'autres délibérations à son nom.

Je passe tout de suite la parole à Saliha KHATIR.

## **I. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

*Un diaporama est projeté.*

### **Saliha KHATIR, groupe Génération.s**

Merci M. le Maire. Je vais vous présenter un diaporama qui fait la synthèse du rapport de la situation en matière d'égalité femmes hommes pour la Ville concernant l'année 2024. Vous avez au début de ce diaporama le rappel des principaux textes sur la thématique. J'attire votre attention sur la page 3 à laquelle figure la charte européenne qui a été actualisée en 2022 et qui sera signée par M. le Maire pour marquer l'engagement fort de notre Ville pour l'égalité.

La première partie du rapport met en avant quelques-unes des actions 2024 qui ont été mises en œuvre dans le cadre de nos politiques publiques. Sur le thème du sport et à l'occasion de Villeneuve d'Ascq Terre d'accueil des Jeux Olympiques (page 5), l'équipe des éducateurs sportifs a, par exemple, proposé deux tournois à l'ensemble des écoles primaires villeneuvoises. Pour les élèves en CM1, il s'agissait de handball et pour les élèves en CM2, de basket-ball. Quarante-huit classes ont été concernées avec des équipes mixtes et homogènes. CAL'Olympique est une action qui a été portée par le service enfance qui s'est déroulée de septembre 2023 à avril 2024 et qui a concerné 1 200 enfants. Il y a eu aussi une projection du documentaire *Les Incorrectes* au Méliès par le service Culture pour les scolaires de CM2 et les élèves de troisième ainsi qu'une séance libre pour les habitants. L'action Panier gagnant au féminin a été poursuivie en 2024 avec l'accueil de deux délégations.

Sur l'axe Agir pour garantir un égal accès aux droits (page 7), il y a eu l'organisation d'un temps fort le 8 mars avec les associations villeneuvoises, une action de sensibilisation au harcèlement numérique et à l'impact sur la santé mentale dans le cadre du 25 novembre journée pour l'élimination des violences faites aux femmes. Concernant la politique de solidarité, le dispositif d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences a été renforcé. Le dispositif alternatif d'hébergement collectif a été maintenu. L'action en direction des familles monoparentales (Mamans et bébés) a été renouvelée.

La deuxième partie du rapport est consacrée à la situation des ressources humaines. À la page 11, présentant la structure de l'effectif de la Ville, nous comptons 1 230 agents dont 741 femmes titulaires, soit 60 % de l'effectif total. Par catégorie, elles représentent 66 % de la catégorie A, 60 % de la catégorie B et 60 % de la catégorie C. En 2024, nous comptons 51 % de femmes nommées au titre de l'avancement de grade et 36 % pour une promotion interne. L'écart de rémunération s'élevait à 2 751 € en 2024, soit un écart de 8,1 %. Vous avez sur la diapositive 14 les explications de cet écart qui sont les mêmes que celles de l'année dernière. À titre d'information, cette diapo présente les écarts entre les différentes fonctions publiques mais aussi en

comparaison avec le secteur privé où l'écart de rémunération représente plus de 14 % entre les femmes et les hommes.

Conformément à l'article L716-1 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants publient désormais la somme des 10 rémunérations les plus élevées des agents, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes. En 2023, la parité femmes/hommes est pleinement respectée. Nous comptons cinq femmes et cinq hommes parmi les 10 rémunérations les plus élevées des agents de la Ville.

Concernant les conditions de travail, le nombre de violences contre les agents est en augmentation. Nous comptons 13 accidents dont sept concernent les femmes. Un dispositif d'écoute et de signalement a été mis en œuvre pour accompagner les victimes (page 18). Deux signalements ont été effectués en 2024.

La troisième partie du rapport est la mise à jour de notre plan d'actions 2024–2026 sur les actions prévues, celles qui ont été mises en œuvre et celles qui restent à mettre en œuvre. Concernant les politiques publiques, l'axe 1 est la signature de la charte qui est déjà prévue. Pour l'axe 2, le thème de la culture a été choisi comme politique publique prioritaire sur l'égalité. Concernant les ressources humaines, vous retrouvez la programmation des actions prévues sur le développement d'une culture interne chez les agents, celles prévues sur la prévention et le traitement des violences et enfin les actions pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et personnelle des agents de la Ville.

J'en ai fini avec ma présentation. Je souhaite tout de même vous remercier pour votre écoute et j'en profite pour remercier Muriel MOREAU qui est cheffe de projet égalité femmes/hommes, le DRH et les services pour leurs précieuses données et leur implication dans la mise en œuvre des formations que nous avons démarrées ainsi que le service communication interne pour l'aide apportée à la mise en page.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Un grand merci, Saliha. En principe, il n'y a pas de débat mais si quelqu'un veut intervenir, il peut toujours le faire. Pas d'intervention.

*Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Lors de mon introduction, j'ai été un peu troublé en arrivant à Antoine MARSZALEK et je n'ai donc pas demandé la désignation d'un secrétaire de séance. Après vérification des âges, vu que ce n'est ni Jean-Michel MOLLE, ni moi-même qui le sommes, c'est Fabien DELECROIX qui est le plus jeune de cette assemblée. Est-ce qu'il accepte d'être le secrétaire de séance ?

*Fabien DELECROIX est désigné secrétaire de séance.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

J'ai aussi oublié de dire que le PV de séance a été remis sur table et qu'il n'y a pas eu

d'observation. Je vous en demande donc l'approbation.

*Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.*

## **II. ADOPTION DE LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE**

### **Saliha KHATIR, groupe Génération.s**

Il s'agit d'une délibération pour autoriser la Ville à rejoindre les collectivités locales européennes signataire d'une charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes. Cette charte a été actualisée en 2022.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Tout à fait. Il s'agit d'une charte européenne dont la première rédaction date, comme la délibération l'indique, de 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe et les associations membres parmi lesquelles l'Association française des conseils des communes et régions d'Europe. Comme l'indique la délibération, elle intègre depuis 2022 :

- L'égalité femmes hommes dans les composantes économiques, sociales, environnementales du développement durable ;
- La nécessité de lutter contre les cyberviolences ;
- La reconnaissance du danger démocratique que représentent les violences à l'égard des élues et du personnel féminin des collectivités territoriales ;
- L'inclusion numérique.

Il était peut-être important de le rappeler. Cela montre que les choses changent et pas nécessairement dans le bon sens.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des demandes ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est donc très naturellement adoptée à l'unanimité et je vous en remercie. Vous m'autorisez à signer la charte, ce que je ferai.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **III. PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ANNEE 2024 SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Un diaporama est projeté.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Ce rapport est présenté par Yohan TISON et Sébastien COSTEUR qui est sur la route pour nous rejoindre.

**Yohan TISON, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Je vais essayer de faire court. Je ne sais pas combien de temps j'ai. Combien de temps me donne-t-on ? Dix minutes. Je vais essayer de faire vivant et un peu différent de la dernière fois pour ne pas rabâcher. Dix minutes, 20 minutes, je n'en sais rien. Vingt minutes. Ce sera plus court, je pense. Je ne vais pas m'attarder sur le cadre.

Sur le volet de la politique ville nature qui nous concerne au premier chef, j'avais déjà pas mal parlé de la végétalisation des cours d'école à la réunion plénière et je ne vais donc pas m'étendre beaucoup plus. Les chiffres sont dans le rapport que je vous invite toutes et tous à regarder. Je voudrais remercier les services pour la qualité du travail qui est effectué. Vraiment. J'ai le loisir de comparer avec d'autres grandes Villes de la métropole et je pense que nous sommes vraiment d'une pertinence qui est un peu au-dessus du panier car outre le fait d'offrir à nos enfants des cours beaucoup plus agréables à vivre et notamment par rapport aux épisodes caniculaires que, malheureusement, nous allons être contraints de vivre dans les décennies à venir et ad vitam, nous intégrons des paramètres qui sont liés à la gestion des eaux pluviales et à l'amélioration de l'évapotranspiration, la qualité de l'air au niveau des cours d'école mais aussi par voie de fait l'amélioration de la qualité de notre lac du Héron et de notre Marque. En plus de cela, là où nous nous démarquons beaucoup, et notamment de Lille – je peux le dire puisque j'y travaille –, c'est sur l'intégration de la biodiversité qui n'est, pour le coup, pas une « tarte à la crème ». C'est vraiment du factuel, du concret, du précis, du pertinent et j'en suis hyper fier. Encore un très grand merci aux services pour la concrétisation de la parole politique et des ambitions politiques.

Ce qui se démarque aussi, c'est la continuation du Plan mares. Il a forcément pris cette année une tournure toute particulière avec le dernier vote par lequel nous intégrons toute la population villeneuvoise dans des formations et des aides financières. Cependant, le Plan mares était déjà lancé sur nos espaces publics. Je vais y revenir après dans le détail.

La partie inventaire continue depuis très longtemps la prestation très qualitative réalisée par des bureaux d'études missionnés. Nous avons la chance d'avoir un pool de bénévoles de Villeneuvois passionnés par la nature depuis toujours ainsi que d'associations, bien sûr. Je vais illustrer cela par deux petits exemples en essayant de ne pas être redondant.

La gestion différenciée : je déteste ce terme. Je préfère l'enlever pour la prochaine fois. La gestion différenciée est une notion des années 80–90. Nous sommes vraiment dans la mise en place d'une gestion écologique qui intègre vraiment la rationalisation des coûts (de gestion, humains, de la pénibilité) afin de faciliter la tâche de nos agents et des entreprises. Il s'agit surtout de faire tout cela en essayant de réduire les coûts de gestion mais aussi les coûts carbone et surtout en intégrant la biodiversité. Il s'agit donc d'une gestion écologique.

Concernant les inventaires, j'avais un petit peu tiqué à mon arrivée parce qu'il y avait des cibles écologiques qui n'avaient pas du tout été faites pour l'instant, notamment les chauves-souris puisque nous avons une responsabilité particulière au sein de la métropole. Nous avons des carrières souterraines qui ont permis l'édification notamment de la citadelle de Lille et du Fort de Mons, etc. Ces carrières souterraines

hébergent des populations de chauves-souris avec des espèces protégées au niveau européen. Nous avons un enjeu très particulier à Villeneuve d'Ascq. Nous ne pouvions pas passer à côté, d'autant qu'il s'agit d'espèces protégées parfois au niveau européen avec les directives habitats. Les amphibiens n'avaient jamais été inventoriés. Il n'y avait jamais eu de monitoring là-dessus. Il s'agit tout de même du groupe de biodiversité le plus menacé au monde. Pour une région qui a sacrifié, détruit 80 % de ses zones humides, travailler sur les amphibiens est important. Encore une fois, Villeneuve d'Ascq s'illustre d'être la seule ville de la Métropole à héberger une espèce menacée qui s'appelle crapaud accoucheur ainsi qu'une des dernières populations d'une espèce cible qui s'appelle le Triton Crêté, protégée au niveau européen.

Les papillons de nuit sont un groupe fonctionnel très important. Il y a eu de belles découvertes. Les orthoptères sont les criquets, sauterelles, grillons. Nous avons des espèces qui ont une valeur patrimoniale, y compris sur Villeneuve d'Ascq. Il s'agit aussi d'un groupe qui est très intéressant puisqu'il s'agit d'un très bon baromètre de la qualité de notre environnement. C'est ce que l'on appelle les espèces bioindicatrices.

S'agissant des inventaires des papillons nocturnes et des chauves-souris, nous nous sommes focalisés sur un site qui a énormément d'enjeux en termes de qualité de l'espace public, en terme environnemental de façon globale si l'on parle d'îlot de fraîcheur par rapport au changement climatique mais aussi en termes de biodiversité : le forum vert. Contrairement à ce qui a été mis dans le rapport, celui-ci n'est pas la zone boisée la plus ancienne de Villeneuve d'Ascq. Le boisement le plus ancien est le bois qui se trouve derrière le LaM qui date du Moyen Âge transformé en peupleraie. Toujours est-il que le forum vert, pour y avoir fait travailler les étudiants à qui je donne des cours à l'école du paysage, est malgré tout un boisement qui date de la fin du 19<sup>e</sup>. Nous pouvions donc nous attendre à y trouver des choses assez intéressantes. Ce fut chose faite avec la découverte de certaines espèces de papillons que nous ne nous attendions pas du tout à trouver dans un environnement aussi urbain, notamment au forum vert et dans le quartier de l'hôtel de ville. Parmi celles-ci, il y a notamment le petit papillon que vous voyez à gauche qui est une espèce extrêmement rare en région. Il s'agit d'une espèce de papillon typiquement forestier qui se nourrit des mousses, tout comme la lithosie grise à côté. Celle du milieu, je vous avoue que je ne sais plus. Les espèces qui sont à droite se nourrissent, comme leurs noms l'indiquent, pour l'une de clématite et pour l'autre de chèvrefeuille. Il s'agit d'espèces assez peu courantes, forestières. Nous n'avions rien à parier de leur présence sur place. Cela ne fait que me conformer dans mon ambition et dans celle du maire de conserver le caractère boisé de ce site et d'aller bien au-delà car, comme je l'ai déjà dit lors de plusieurs réunions, une forêt, ce n'est pas que des arbres. Cela nous encourage – tant mieux – à poursuivre les efforts sur ce site et autour.

Nous avons donc étudié les orthoptères. Le but était de voir la pertinence de la gestion qui était mise en place. La nature est factuelle. Elle réagit. Il s'agissait de voir si nous étions dans le bon ou pas dans notre façon de gérer les espaces, de voir si les zones refuges étaient intéressantes, si la fauche tardive se justifiait. Ce qui est vrai pour la sauterelle ne l'est pas pour d'autres groupes d'espèces comme l'abeille solitaire ou la diversité floristique. Il s'agit uniquement de données scientifiques qui nous permettent

d'affiner notre gestion. Je ne vais donc pas vous perdre dans ces notions. Nous avons pu expérimenter des choses avec des espèces parfois patrimoniales. La petite sauterelle que vous avez en haut est une espèce qui était très rare en région Hauts-de-France. Il s'agit d'une espèce qui n'avait pas d'ailes. La nature est bien faite : d'un seul coup, les individus sont nés avec des ailes et ont conquis toute la région Nord – Pas-de-Calais. Désormais, nous retrouvons de nouveau des individus sans ailes mais pendant un moment, certains ont eu des ailes qui leur sont poussées et ils se sont mis à coloniser pas que Villeneuve d'Ascq mais tous les espaces comme le golf de Ronchin, la citadelle de Lille et ailleurs. La nature est pleine de surprises. Cela nous conforte dans notre gestion. Je ne vais pas vous perdre dans ces notions d'écologie.

À titre d'exemple, nous avons mis un des hotspots de biodiversité de Villeneuve d'Ascq. On parle souvent de la chaîne des lacs mais la Haute-Borne est un site extrêmement important pour la conservation de plusieurs espèces. Il s'agit d'un site qui a été rétrocédé en gestion à la Ville il y a de cela quelques années maintenant à notre demande. Nous avons fait évoluer la gestion par rapport à ces données faunes/flores. Nous avons découvert plusieurs espèces patrimoniales qui sont parmi nos espèces cibles telles que le Pouillot fitis qui est un oiseau extrêmement rare qui niche au sol et qui est en voie de disparition au niveau national, la Linotte mélodieuse qui ne se porte pas très bien non plus au niveau national et un petit papillon qui profite du changement climatique. Il n'y a pas que du négatif avec l'évolution du climat. Ce papillon profite de toutes les prairies fleuries que nous avons créées car sa chenille ne se nourrit que d'une plante qui s'appelle la mauve musquée que j'ai demandé aux services de mettre dans les prairies et fatalement ce papillon se développe. Nous voyons l'évolution du plan de gestion un peu plus simple, un peu plus pertinent. Il y a la compétence des services mais nous sommes également accompagnés par un bureau d'études, celui qui a dressé les inventaires. Il n'y a pas trop d'oppositions dans les points de vue.

S'agissant du plan Mares, nous avons cette année creusé huit nouvelles mares avec les habitants notamment. Sur le terrain géré par Hugues TRACHET, nous en avons fait trois. Celles qui sont à l'image n'ont pas été faites avec les habitants mais par une entreprise. Nous avons plusieurs mares au niveau du quai Hudson et une autre auprès de bassins d'orage dans une rue perpendiculaire, plus une au niveau de la rue des Récoltes. Nous ne nous concentrons pas uniquement sur la Haute-Borne. Le projet est vraiment de développer des zones humides sur l'ensemble des lieux où il y a un potentiel écologique et un enjeu climatique local et écologique. Cela concerne donc aussi la rue des Récoltes. Cela permettait en même temps d'épargner des inondations à un riverain.

L'opération nichoirs : beaucoup de communes installent des nichoirs. C'est un peu à la mode. C'est comme la plantation d'arbres ; c'est un peu le concours de celui qui en plante le plus. Il ne s'agit pas de nichoirs à mésanges, ces dernières se débrouillant très bien sans nous. Le but comme je l'avais dit il y a quelques années est de viser des espèces qui sont menacées. La commune se devait de montrer l'exemple, chose qui est faite. Dans le cadre de la rénovation au moindre coût d'argent public et avec beaucoup de bon sens du bâtiment actuel au niveau énergétique, nous avons

forcément intégré la biodiversité. Cela ne se voit pas sur la diapositive de droite mais je vous invite à aller voir le perron, en face, de Mercury et vous verrez qu'il y a huit trous dans la façade : il s'agit de nichoirs à Martinets. Le Martinet noir est une espèce de grosse hirondelle qui a perdu 80 % de ses effectifs. Il est beaucoup braconné en Afrique et surtout victime des pesticides de ces 40 dernières années. Cet oiseau, dans la rénovation énergétique, disparaît. Cette espèce est complètement dépendante de l'homme et souvent pour des impératifs tout à fait justifiés d'isolation énergétique, de performance énergétique, nous les excluons. Dans le projet, nous avons intégré des nichoirs dans le ravalement de façade, dans l'isolation. Il s'agit des petits trous que vous voyez. Nous faisons la même chose pour les chauves-souris menacées. Cela est d'ailleurs fait sur la Rose des Vents. Cela est en cours. Le but est que dans toute opération immobilière à Villeneuve d'Ascq soit intégrée cette biodiversité. Il s'agit de nichoirs qui ne demandent pas de maintenance, de gestion. Économiquement, une fois que c'est fait, c'est fait, la nature se débrouille.

À gauche, comme je l'avais dit la dernière fois mais je le redis, nous avons la seule colonie d'hirondelles de fenêtre de Villeneuve d'Ascq devant la Chaussée de l'hôtel de ville. Un bout reste à faire. Je dois toujours contacter les bailleurs parce que les gens ont des nuisances de crottes sur les fenêtres, donc les nids sont détruits. Cela vaut 10 000 € d'amende, je le rappelle. Le but n'est pas d'assommer les gens qui ont déjà des problèmes financiers mais de faire de la pédagogie. En attendant, nous avons fait deux choses : nous avons mis un bac à boue juste au-dessus du bureau de M. le Maire. J'espère qu'il ne m'en veut pas. Il n'y a pas d'image là-dedans. On m'a fait la réflexion. On m'a dit tu prends des risques en mettant un bac de boue au-dessus du maire.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Tu ne dirais pas la même chose à Martine AUBRY !

### **Yohan TISON, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Il y a donc un bac à boue juste au-dessus du bureau de M. le Maire parce que les hirondelles ont besoin de boue. Le problème est que lorsque les hirondelles ont des distances beaucoup trop fortes par temps de canicule, elles ne peuvent plus réparer leur nid. Ceux-ci sont faits de boue et il leur faut du matériau. Nous avons donc mis un bac à boue pour commencer et nous avons mis des gîtes artificiels pour essayer de les inciter à lâcher un peu les fenêtres des particuliers. Nous allons aussi mettre des choses avec les bailleurs sociaux. Cela est forcément un peu plus long. C'est en cours. C'est prévu pour cette année. Voilà des actions concrètes. Avant de les imposer à nos divers partenaires (Bouygues, Eiffage) et autres promoteurs divers, nous nous devons de le faire chez nous d'abord. C'est chose faite.

Ville nourricière : sur cette politique, nous continuons la création de jardins partagés qui vont sortir de terre cette année ainsi que les formations jardinage. Je n'ai malheureusement pas les chiffres à vous donner car j'ai oublié mes notes chez moi. Désolé. La participation continue de grimper tout doucement. La grainothèque continue sur sa lancée. Il y a eu un guide des circuits courts *Je mange local* qui est franchement très bien fait. Je remercie les services. Franchement, c'est simple et utile.

Il y a eu des animations comme sur la photo toute l'année. Nous continuons de densifier tout cela et le public, les Villeneuvois répondent présents et c'est vraiment sympa.

Le partenariat agricole : j'en profite pour parler de quelque chose qui ne figure pas dans le diaporama. Nous continuons les chantiers participatifs et nous renforçons le partenariat avec nos agriculteurs. Nous avons eu une grosse réunion il n'y a pas longtemps au cours de laquelle nous nous sommes tous rencontrés. Ce week-end, j'invite ceux qui le souhaitent à venir car il y a un chantier participatif chez M. FOURNIER qui est un de nos principaux agriculteurs en termes de surface, un de nos agriculteurs les plus actifs en termes d'action pour l'environnement, pour la biodiversité. Nous avons donc un chantier participatif avec les habitants de plantation de haies et j'en profiterai pour installer des nichoirs que nous avons commandés. Nous avons une dizaine de nichoirs à chouette effraie et à chouette chevêche que nous devons installer sur notre territoire. Je vais donc installer à titre personnel ces nichoirs chez cet agriculteur. Vous êtes donc tous et toutes les bienvenus ce samedi. C'est à partir de 9 heures, de mémoire. Je n'ai plus l'adresse précise en tête ; il faut aller sur le site de la mairie.

Plantations de haies. Nous avons bientôt 10 ha de vignes. Nous avons une espèce qui est en train de disparaître au niveau de la métropole qui s'appelle la perdrix grise. Il s'agit de quelque chose que nos aïeux ont tiré à tour de bras. L'espèce est en train de foutre le camp au niveau national et de la métropole. Nous avons un partenariat. La fédération des chasseurs du Nord qui, je vous rassure, ne va pas venir chasser chez nous – pas de chasse sur nos territoires – ne comprend pas pourquoi nous avons de tels effectifs sur le secteur du lac du Héron. Il ne s'agit pas d'un hasard : la plantation de haies, l'agriculture biologique, les insectes que cela amène. Ils vont venir faire un comptage à Villeneuve d'Ascq. Cela permettra de promouvoir notre modèle agricole à une échelle un peu plus vaste.

Sobriété énergétique : Je l'avais déjà dit mais j'en suis assez fier, donc je le redis : déjà 40 % de réduction de la consommation... Ah, c'est toi. Excuse-moi, j'étais lancé. J'étais dans les starting-blocks. Je te laisse la parole.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

D'abord, merci Yohan. Avant que je passe la parole à Sébastien COSTEUR, s'agissant de ta petite remarque sur les hirondelles, sache tout de même que j'ai vécu une époque où chez mes grands-parents, où je passais à peu près un tiers de ma vie, il y avait une pièce de la maison, habitée/habitable, où chaque année sur la coupole de la lampe centrale de la pièce venait s'installer une famille d'hirondelles. Pendant toute la période avant qu'elle reparte, un, il fallait laisser la porte ouverte et il fallait ramasser en dessous un peu plus qu'à l'extérieur des immeubles d'habitation aujourd'hui chez nous. C'était une autre époque où l'on s'adaptait à la nature au lieu de toujours vouloir adapter la nature à nos propres comportements ou idées.

Sébastien.

**Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. En complément de Yohan TISON, juste rappeler aussi toutes les plantations d'arbustes fruitiers et d'arbres que nous faisons au cœur des quartiers avec nos structures municipales. Je prends un exemple : l'an dernier, la création du square des Musiciens derrière l'école Rameau que nous avons fait en plantant avec les habitants et enfants du quartier la centaine d'arbustes fruitiers. Cela a été une réussite.

Deuxième chose qui nous tient aussi à cœur : la déconnexion des eaux pluviales lors de la rénovation de l'espace public. Même s'il s'agit d'une compétence métropolitaine, il s'agit surtout d'une volonté municipale. Rappelons que si nous ne déconnectons pas les eaux pluviales, les arbres qui sont aujourd'hui sur ces espaces publics ne survivraient peut-être pas ou plus demain avec les températures extrêmes. Il est important de rappeler cela.

L'autre point de ce soir est la partie énergies. Il s'agit d'une de nos compétences. 2024, c'est la poursuite du plan de sobriété énergétique qui a été mis en place au milieu du mandat. Nous avons déjà presque atteint l'objectif de réduction de 40 % des consommations alors que cela était prévu pour 2030 grâce à un certain nombre d'interventions sur nos équipements publics, notamment les écoles telles que Joséphine-Baker et la nouvelle école Jean-Jaurès. Ces équipements à faible coût énergétique ont permis d'avoir des réductions d'énergie. Je prends un autre exemple : l'école Chateaubriand qui a été raccordée au chauffage urbain du secteur Pont-de-Bois.

Un focus cette année. Les années précédentes, nous avons parlé des interventions sur la chaufferie du centre nautique Triolo. Cette fois, nous avons fait un zoom sur le centre nautique Babylone avec deux exemples clés, à savoir la chaufferie biomasse qui a été créée même si d'autres interventions vont encore se faire sur cet équipement. Rappelons que si nous avons pu garder nos piscines ouvertes pendant la crise énergétique c'est parce que nous avons investi dans ce que j'appelle le moteur de nos piscines. Cela est certes moins visible, mais par rapport à d'autres Villes cela nous a permis de laisser nos équipements ouverts et de pouvoir continuer à rendre les services aux Villeneuvois sur la partie natation et à nos clubs. Deuxième exemple sur le centre nautique Babylone : l'installation des ombrières. Il s'agit d'un objectif du mandat : le déploiement de photovoltaïque sur nos équipements municipaux. Nous avons été là un peu précurseurs. On parle souvent dans les médias de la partie couverture et de l'utilisation du photovoltaïque sur nos parkings. Il s'agit là d'un bel exemple qui a été réalisé sur le parking du centre nautique Babylone, qui est aussi celui de la crèche et du dojo, avec tout de même des consommations attendues qui sont assez intéressantes pour nos finances.

Autre point sur la partie énergies : une de nos grandes compétences depuis plusieurs années est l'éclairage public. Je rappelle tout de même que depuis 2006 nous avons économisé sur presque deux contrats, celui-ci se terminant à la fin de l'année, l'équivalent de plus de 70 % de consommation d'électricité en remplaçant nos anciens réverbères. Nous sommes allés plus loin en 2024 avec la partie LED. Nous avons fait la gradation en nuit de 10 %. Il s'agit d'une gradation qui s'est faite, je vous le rappelle,

en concertation avec les conseils de quartier. Un travail a été effectué sur le terrain il y a un peu plus d'un an, ce qui nous a permis de valider un plan et de déployer la gradation sur la partie nocturne qui, aujourd'hui, est presque indolore à certaines heures de nuit. Nous allons plus loin pour préparer notre futur contrat de renouvellement de l'éclairage public avec le schéma directeur de l'aménagement lumière. Cela rejoint ce que Yohan TISON vient de présenter : il s'agit d'adapter notre éclairage public en fonction des lieux de la ville. Nous n'allons pas éclairer de la même manière, avec la même intensité les milieux naturels et les zones pavillonnaires ou commerçantes. Il s'agit de la partie en cours depuis 2024 et que nous allons poursuivre en 2025. Il s'agit d'un travail de dentelle. Nous avons fait des économies d'énergie. Nous avons fait la gradation pour vraiment diminuer sans éteindre l'éclairage public, ce qu'ont dû faire certaines Villes. Il s'agit d'un point de sécurité que de préserver notre éclairage public. Désormais, nous sommes plus sur la partie travail de dentelle pour adapter notre éclairage public en fonction des différentes topologies de notre territoire villeneuvois.

La dernière partie de ce rapport développement durable concerne les mobilités. Nous serons assez succincts ce soir car nous ferons une présentation beaucoup plus large lors d'un conseil municipal au printemps. Tout de même quelques rappels : la poursuite de nos aménagements cyclables sur la ville. Je donne quelques exemples sur 2024 : les aménagements Bouderiez, de la rue de Lannoy, du boulevard de Mons, de l'avenue de la Marque qui nous permettent aujourd'hui de traverser la Cousinerie vers les Prés et inversement sous la RN 227 que ce soit à vélo ou à pied. Nous nous rappelons que les piétons devaient auparavant circuler sur les abords assez dangereux et non aménagés. Ces aménagements se poursuivront en 2025. Je vous rappelle les aménagements de Hem, rue de Lannoy jusqu'à l'entrée de Lille. Avec les deux aménagements que je viens de citer (Bouderiez et rue de Lannoy), ce sont presque 15 km cyclables en site propre qui nous permettent aujourd'hui d'avoir de réels arguments de déplacements doux sur la ville mais aussi intervilles.

Il y a le label Ville prudente et la poursuite du déploiement toujours en concertation d'aménagements de rues pour avoir de réels secteurs de cœur de quartier apaisé. Je dirais également un mot sur un sujet qui ne figure pas dans le diaporama : les tests en cours. Nous allons bientôt finaliser la concertation avec l'ensemble des écoles, APE (associations de parents d'élèves), sur la visibilité de la sécurisation des abords scolaires que nous avons déjà évoquée ici mais nous pouvons en reparler prochainement.

Dernière partie des mobilités : il ne suffit pas de faire des aménagements, il faut ensuite les promouvoir et aussi savoir rouler à vélo un peu comme savoir nager. En 2024, nous avons poursuivi les animations dans les écoles. Ces dernières ont été mobilisées en lien avec les structures, notamment l'ADAV (association droit au vélo), pour promouvoir et vraiment donner cet apprentissage aux écoliers qui aujourd'hui ne peuvent pas ou ne savent pas pratiquer le vélo en toute sécurité sur l'espace public. Cela est tout à fait utile. Il est toujours important de rappeler le Code de la route vis-à-vis de soi mais également des personnes que l'on a en face de soi. Il y a aussi eu le lancement de l'enquête scolaire, les mobilités scolaires dans les écoles, avec le

premier déploiement qui s'est fait en octobre 2024 et que nous avons poursuivi début 2025 sur le secteur Flers, Bourg, Prés, Château. Nous allons prochainement avec les écoles et les APE faire le rendu et décortiquer l'ensemble des réponses afin de trouver les meilleures solutions adaptées pour chaque école, chaque secteur avant de poursuivre sur les secteurs suivants (Ascq, Haute-Borne, Annappes et ainsi de suite). L'objectif est que les écoles de tous les quartiers de la ville aient cette enquête mobilité scolaire.

Il y a aussi le partenariat avec les Jantes du Nord. Je rappelle le partenariat avec l'ADAV sur la partie animation afin de faire découvrir les parcours vélo souvent méconnus et que nous allons rendre beaucoup plus visibles en 2025 avec une nouvelle cartographie et d'autres animations pour promouvoir et faire connaître des parcours interquartiers. L'ADAV, ce sont aussi toutes les réunions de conception. Je rappelle que celle-ci est associée à toutes les réunions au départ d'un projet, avant étude, afin de nous aiguiller en amont sur les meilleurs aménagements possible que nous devons mettre en place dans la ville. Je peux vous dire qu'il n'y a pas beaucoup de Villes qui font cela. Souvent l'ADAV est consultée lorsque les études sont terminées pour donner un tampon final.

Je terminerai aussi par saluer notre police municipale pour la partie prévention. Elle a souhaité avec certains agents – et ils sont de plus en plus nombreux à le vouloir – promouvoir la sécurité routière dans nos écoles, dans nos structures municipales. Il s'agit de quelque chose qui pourra continuer à se déployer, qui va prendre de l'ampleur sur l'année 2025. Je vous remercie.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci à tous les deux, Yohan et Sébastien. Il s'agit d'un rapport dont on nous demande de prendre acte, mais je donne bien entendu la parole à ceux ou celles qui souhaitent intervenir dessus. Mme SALANON, vous avez la parole.

**Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Merci, M. le Maire. Mon intervention ne sera pas longue du tout. Je voulais déjà remercier les deux élus pour la présentation qu'ils nous ont faite ce soir de ce rapport qui est assez complet à mes yeux. Nous le verrons certainement tout à l'heure avec le débat d'orientation budgétaire qui rappellera très certainement que chaque investissement doit être réfléchi, efficace et plutôt structurant. C'était juste pour dire que notre groupe et à titre personnel, je partage l'objectif d'aller vers une ville encore plus verte et plus durable. Je me posais une question. Dans la présentation de M. COSTEUR, notamment la partie concernant les énergies, nous constatons que la question de l'innovation peut permettre d'arriver à faire des économies d'énergie. Nous pourrions peut-être aller un peu plus loin sur la question de l'autoconsommation collective. J'ai vu que cela était présent dans le rapport sur le photovoltaïque. Il s'agissait juste d'une petite remarque pour aller vers une ville encore plus innovante. Merci.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Bien. Nous prenons donc acte de ces rapports dont vous avez pu mesurer la richesse

et la diversité.

**Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

S'agissant du photovoltaïque, les ombrières sont une chose. Il y a d'autres plans de pose de photovoltaïque après que nous aurons rénové certaines toitures. En 2025 et 2026, certains équipements seront équipés. Je rappelle que nous avons aujourd'hui au niveau de la ville l'équivalent de quatre rues qui sont déjà en éclairage solaire : toute la partie Brigode (Brigode 1, Brigode 3, Brigode 5 cette année, rue de Lannoy) et vous avez dû voir les travaux en cours sur le boulevard de l'Ouest à l'entrée de Mons avec cette jonction Mons-Villeneuve avec le Fort de Mons mais aussi sur les aménagements cyclables qui ont été réalisés boulevard de Mons, avenue de la Marque où, comme pour la RN 227 qui n'est plus éclairée sauf sur la courbe de Babylone et parfois sur le pont des Sciences pour des raisons de sécurité, nous avons assumé ce choix en partenariat avec la MEL d'avoir de nouveaux aménagements d'espaces publics qui sont éclairés avec des candélabres solaires. L'objectif est qu'à terme toutes les intersections de la latérale puissent avoir au moins cet aménagement, cette jonction d'éclairage public en solaire, peu coûteuse. Nous développons la partie solaire. Elle monte en puissance. Ce sera le sujet du prochain contrat éclairage public. Il y a six ans, la partie solaire de l'éclairage public était une technologie encore très peu avancée. Elle a pris un essor fulgurant et elle va encore nous réserver, je pense, de belles surprises dans les années qui viennent.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sylvain, tu voulais rajouter un mot.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Oui, en complément de Sébastien pour répondre à votre remarque. Les aménagements de photovoltaïque sur les bâtiments publics sont déjà dans un dispositif et dans un système d'autoconsommation collective. Je rappelle ce système qui permet de produire 100 et si vous ne consommez pas les 100, cela est réinjecté dans le réseau mais c'est également défacturé de la facture de bâtiments publics qui nous appartiennent qui sont dans un rayon d'un kilomètre autour de l'espace de production. C'est dans cet esprit-là que nous avons développé, par exemple, ces ombrières. Nous sommes déjà sur ces dispositifs d'autoconsommation collective et nous avons émergé à deux appels à candidatures : un premier pour faire à Villeneuve d'Ascq un plan de déploiement au niveau de la Métropole qui avait été piloté par la préfecture sur des productions solaires pilotées par l'État. Dans ce schéma d'autoconsommation collective, nous avons proposé l'idée que si par exemple nous arrivons à aménager les parkings que nous avons autour du Stadium, cela puisse profiter aux bailleurs pour que nous puissions avoir sur la facture des locataires une énergie qui soit mise à disposition. Deuxième dispositif sur lequel nous sommes en train de candidater, c'est la production d'autoconsommation collective chez les particuliers par rapport à un appel qui a été lancé par la MEL, notamment dans le cadre d'une coopérative qui doit piloter cela, Solaire en Nord. Nous espérons que nous serons reçus dans le dispositif.

**Gérard CAUDRON, Maire**  
Mme SALANON.

**Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Je vous remercie. Il s'agit tout à fait de ce à quoi je pensais en disant développer davantage. Je trouve que cela va vraiment dans le bon sens. Je sais qu'il y a un projet à Lille dans le quartier de Fives-Cail où ils poussent vraiment la réflexion au niveau de l'autoconsommation collective.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ce que je voulais dire avant que l'on me redemande la parole, c'est qu'au travers de ces deux rapports de Yohan TISON et de Sébastien COSTEUR et le complément qui vient d'être apporté par Sylvain ESTAGER, nous voyons la multiplicité et la densité des actions en la matière. Personnellement, cela me va bien. J'y suis peut-être aussi un petit peu pour quelque chose dans le point de départ, à défaut d'être aux manettes de tout ce que les élus et services font depuis maintenant plusieurs années. Ma conviction en matière de défense de la planète et d'environnement et d'éviter une des deux catastrophes qui menacent l'espèce humaine aujourd'hui, c'est que tout le monde s'y mette et tout de suite. À chaque fois que j'entends parler de projets 2035, je me dis d'abord que je ne serai plus là à ce moment-là et que, de plus, nous n'avons plus le temps d'attendre tout cela et nous n'avons plus le temps d'attendre qu'un certain nombre de gouvernements ou de chefs d'État et de technocrates de tout poil nous lancent de grands projets soi-disant pour renverser une vapeur dont nous sommes tous largement responsables. C'est quand toutes les collectivités locales s'y mettent. Le rôle des collectivités locales, j'en profite pour le redire, est fondamental. Je lisais encore aujourd'hui un article paru je ne sais plus où qui se plaignait du nombre de communes en France et du coût de ce nombre de communes en France alors que le rapport entre ce qu'elles font et ce qu'elles coûtent n'est même pas mesurable. Je dis souvent, lorsque l'on traverse des dizaines de milliers de communes françaises, en dehors des très grandes, s'il n'y avait pas une mairie encore ouverte et un maire accessible, il n'y aurait plus aucun service public, donc ras-le-bol de ces discours qui prétendent qu'il y a trop de communes, que cela coûte cher ou ceci ou cela. D'autant plus et j'ai pu le constater tout au long de ma vie, qu'à chaque fois qu'il y a une fusion, elle coûte cher. Je ne parle pas bien sûr de celle qui a créé Villeneuve d'Ascq. J'ai voulu rendre hommage aux élus de l'époque parce que sans le courage qu'ils ont eu en 1970 nous n'en serions pas là, nous, avec Villeneuve d'Ascq où nous en sommes. Je fais allusion à toutes les fusions récentes, je ne citerai pas Hellemmes ou Lomme, où on part du principe que lorsque les communes fusionnent, il faut additionner tous les avantages acquis et si l'on faisait les bilans financiers, cela coûterait extrêmement cher. Les communes sont donc vraiment à la pointe et elles ont aussi pour rôle d'éduquer les citoyens, de les habituer à produire autrement, à consommer autrement, à reprendre des modes de vie plus simples, sans pour autant qu'ils soient moins agréables, mais moins destructeurs que tout ce que l'on nous a plus ou moins imposé en particulier en matière alimentaire au cours des décennies 60, 70 et 80 et dont nous payons, du point de vue de l'alimentation et de la santé, très lourdement les conséquences. Je voulais donc vraiment dire cela en complément et en remercier les

élus parce qu'il s'agit d'un travail collectif ; vous avez vu, il y a Yohan TISON, Sébastien COSTEUR mais aussi Vincent BALEMENT, Sylvain ESTAGER et un certain nombre d'autres. Ce n'est que collectivement que nous pouvons faire avancer les choses. Quand on parle des écoles, c'est aussi Françoise MARTIN. Quand on parle du sport, c'est aussi Farid OUKAID. Il faut que tout le monde ait le même objectif et c'est comme cela que l'on arrive à des résultats.

Nous prenons acte, si vous en êtes d'accord, de ce rapport.

*Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport développement durable.*

## **IV. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

*Un diaporama est projeté.*

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Merci M. le Maire. Je vais essayer d'être assez rapide, assez bref ce soir.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de promesse électorale !

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Non, non, je pense qu'il y a matière à s'y tenir.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Quel chrono on vise ?

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Une grosse demi-heure.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Tout de même !

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Ah bah, tout de même, oui. Il faut au moins cela. Sérieusement, pourquoi ce propos ? Parce que nous sommes bien aujourd'hui dans une rupture de la mécanique de présentation du débat. Vous savez qu'à Villeneuve d'Ascq, nous avons toujours eu des rapports d'orientation budgétaire qui, au moment où nous les exposions, préparaient déjà l'exposé du budget primitif. Traditionnellement, nous savions où nous allions. Aujourd'hui, nous n'avons jamais connu une absence de visibilité aussi forte. La situation budgétaire est principalement du fait de la situation gouvernementale. Je ne vais pas revenir sur l'épisode Barnier, Bayrou mais l'incapacité à dégager clairement des axes de structuration et d'orientation budgétaire au niveau national pour préparer et décliner les choses au niveau local pose un véritable problème et toutes les collectivités sont en retard dans l'adoption de leur budget primitif. Il est extrêmement compliqué de travailler sur ces questions et je tiens notamment à remercier l'ensemble

des services qui, sous l'autorité du DGS, avec Corinne BERGERET, Hayad DAOUADJI, ont fait en sorte de préparer au plus serré avec une grande prudence parce que nous savions que de toute façon, si nous n'y voyons pas clair, qu'un coup sur la tête nous attendait et nous attend. Il est extrêmement compliqué de préparer, d'anticiper, de ne pas pouvoir inscrire des recettes avec certitude parce que, quelque part, cela biaise toute la politique d'arbitrage. Donc un travail supplémentaire et je dirais presque une charge mentale supplémentaire pour les services qui compilent, qui travaillent là-dessus dans un contexte qui va ne faire qu'aggraver les incertitudes et l'impréparation. L'actualité récente, notamment au niveau international, nous amène aussi à relativiser les choses.

Quid du cadre législatif ? Nous allons commencer par cela avant d'aborder dans un second temps ce que nous devons faire de façon réglementaire, c'est-à-dire l'anticipation sur un compte administratif 2024 provisoire, et l'essentiel à savoir quels seront les cadres de préparation du BP (budget primitif) 2025.

➤ **Contexte économique et législatif**

Pour dire les choses simplement, au niveau macroéconomique, la situation géopolitique ne s'améliore évidemment pas. Nous avons toujours des conséquences sur les coûts, sur la question inflationniste. À l'échelle du pays, différents organismes misent sur une inflation qui serait de l'ordre de 1,7–2 % en 2025. Une inflation qui reste donc significative, élevée en réalité, même si en la rapportant à ces deux dernières années, on a l'impression qu'elle a diminué et qu'elle est divisée par deux. Attention, cette inflation nouvelle s'ajoute aux effets inflationnistes des deux années précédentes. Il y a un effet cumulatif. C'est quelque chose qui structure la préparation budgétaire. Cela s'ajoute à un contexte de forte augmentation du déficit et de dégradation des comptes publics. Pour la troisième année consécutive, l'État va présenter un déficit public supérieur à 5 % du PIB (produit intérieur brut). Vous vous rappelez, c'était la stratégie vérité du gouvernement BARNIER et le traitement de choc qui était imposé.

Que prévoyait le projet de loi de finances initial ? Il est important de revenir là-dessus car cela a structuré notre préparation. Cinq milliards de prélèvements aux collectivités dont immédiatement 2 % des recettes prélevées pour les Villes qui avaient un budget supérieur à 40 millions d'euros. On a eu l'idée, mais sans avoir les clés d'application véritables, que les Villes qui toucheraient de la DSU (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) seraient moins impactées. C'était dans le projet de loi de finances initial. Nous avons des éléments aussi qui s'additionnaient à ce prélèvement conséquent : disparition du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en fonctionnement, baisse deux points sur le FCTVA en investissement, une hausse des cotisations retraite pour les agents de la fonction publique. Sur la diapositive, on vous dit trois points pendant quatre ans. Cette hausse des taux de cotisation peut sembler assez abstraite. France urbaine, anciennement Association des maires des grandes villes de France, a estimé que ces trois points de taux de cotisation supplémentaires sur quatre années représentaient en moyenne pour les Villes de plus de 100 000 habitants l'équivalent d'une ponction de 25 % d'autofinancement. Il faut tout de même voir l'impact que cela a sur les collectivités. À ce tableau, on rajoutait aussi toute une

série de suppressions de fonds d'investissement dont notamment 70 % du fonds vert avec évidemment un impact pour une Ville comme la nôtre puisque vous savez que nous avons réussi à émarger régulièrement sur ces dispositifs du fait des investissements réalisés. Quand l'ingénierie est là, quand les actions sont portées et réalisées, cela permet d'aller chercher des fonds et lorsque l'on annonce une nouvelle telle que celle-ci, cela impacte forcément nos finances.

Bref, nous avons un coup de massue qui était annoncé cet hiver. Nous l'avons estimé, j'avais eu l'occasion de le dire, à hauteur de 5 ou 6 millions d'euros pour notre collectivité et la stratégie de la Ville a été immédiatement adaptée, c'est-à-dire que dès le mois d'octobre–novembre, si nous pouvions effectuer des reports, des économies sur ce qui devait être engagé, nous avons passé le message aux services d'essayer de les faire dans la mesure où tout ce qui pouvait être économisé nous permettrait peut-être d'amortir le coup que nous allons prendre sur la tête.

La suite, vous la connaissez : censure, démission, un début d'autocritique de la part du Président sur une dissolution qui, pour l'instant, n'aurait pas apporté les éléments de clarification attendus au niveau politique. En réalité, excusez-moi de le dire de façon un peu crue, depuis quatre mois, c'est un véritable foutoir gouvernemental où la feuille de route sur laquelle nous devons nous baser ne nous était pas réellement transmise. Nous sommes sur une loi de finances 2025 du gouvernement Bayrou qui a modifié des choses avec des prélèvements plus mesurés mais l'effort demandé aux collectivités perdure ; pas à hauteur de 5 milliards d'euros, nous sommes sur 2-2,5 milliards, un gel de la part des TVA dédié aux collectivités mais globalement, nous sommes toujours sur une perte de ressources importante. La question de la TVA pour les collectivités, c'est plus d'un milliard qui est perdu. Le gouvernement a annoncé que l'effort serait mieux réparti sur l'ensemble des collectivités via un lissage qui serait plus large ; on ne taperait pas forcément les communes qui auraient plus de 40 millions de budgets, on va lisser davantage, avec le principe de la DSU qui protège, qui sert de bouclier, qui est conservé. Il y a aussi des confirmations : la hausse des cotisations employeur portée sur quatre ans est confirmée, la disparition de certains fonds d'équipement et de subvention est maintenue.

Au final, si nous disons les choses clairement : un coup de massue moins important que celui auquel nous nous attendions et auquel nous nous étions préparés mais une difficulté majeure pour construire le BP 2025. J'insiste sur ce point parce que ce propos que je tiens depuis quelques années maintenant (crise Covid, guerre en Ukraine, crise inflationniste, contexte d'incertitude), on pourrait considérer que cela est devenu presque une antienne, une litote, une réalité qui va être matraquée presque par principe. Non, il s'agit d'une réalité et au-delà de la réalité, le fait de vouloir mobiliser les collectivités locales et particulièrement les communes nous y voyons dans ce contexte particulier un dessein politique parfaitement lisible, dénoncé par la plupart des communes, quelle que soit leur couleur politique, c'est que derrière en infantilisant la question, en disant c'est comme cela, on vous impose un coup de massue, nous savons très bien que ce qui se prépare, c'est la disparition annoncée de l'échelon communal. Tu as parlé précédemment de l'importance de cet échelon, Gérard. Lorsque nous rappelons l'importance de cet échelon, c'est que nous savons que

derrière, il y a une stratégie politique qui est là. Parce qu'à l'arrivée, qu'est-ce qui va se passer pour les communes ? Soit on dénoncera leur incapacité à gérer un budget alors qu'elles ne sont en rien responsables de la dégradation des finances publiques notamment nationales, que, nous, nous présentons toujours des budgets en équilibre – nous n'avons pas le choix –, soit, si des communes choisissent finalement d'augmenter des impôts, vous aurez le droit toujours au même discours sur le matraquage fiscal, sur le fait que les communes n'arrivent pas à faire des économies. C'est sans doute la strate parmi les collectivités publiques qui est la plus rodée à faire des économies et à gérer sainement les finances ; il faut le rappeler. C'est ce qui nous amène à nous projeter sur le CA (compte administratif) qui va le démontrer.

➤ **Présentation du compte administratif provisoire**

Vous savez comment le budget 2024 s'est construit. J'anticipe la projection sur le compte administratif 2024 qui est en cours de consolidation. Je vais simplement vous présenter les éléments saillants de ce compte administratif que nous voterons au mois de juin.

▪ ***Les recettes de fonctionnement.***

Les recettes sont en augmentation de 4,8 %. Cela va se stabiliser aux alentours de 108 millions d'euros. Il y a un dynamisme apparent mais celui-ci est en trompe-l'œil. Dans un contexte hyper inflationniste, des recettes qui augmentent peuvent augmenter moins vite que le coût réel des dépenses et cela a été le cas comme vous le savez. La fiscalité a augmenté. Pourquoi ? Par forte revalorisation des valeurs locatives. C'est la loi qui le décide. Nous avons eu l'effet en année pleine du choix qui avait été fait de l'augmentation des impôts. Nous avons la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement qui a été dynamique également. Regardez le graphique. Mettez de côté l'épisode 2022 où nous avons eu une recette exceptionnelle. Nous avons retrouvé un niveau de dynamisme sur ces transactions qui est élevé, qui se situe entre 2,5 et 3 millions d'euros. Cela est important car c'est quelque chose qui consacre le dynamisme du territoire. Si vous avez du foncier qui est actif, si vous avez des transactions qui sont très dynamiques, cela est finalement révélateur. Cela pose d'autres problèmes en termes de demande de services supplémentaires, de prix de l'immobilier, de pression foncière sur le territoire mais cela consacre aussi – ce n'est pas le cas de toutes les communes, loin de là – l'attractivité villeneuvoise et vous savez qu'elle ne se dément pas année après année.

Nous avons eu des recettes complémentaires que nous pouvons évoquer sur la diapositive suivante. Nous avons récupéré sur l'énergie notamment par rapport à l'application d'un filet de sécurité auquel nous avons eu droit à hauteur de presque 850 000 €, une revalorisation de la DSU, quelques éléments sur le FCTVA qui ont joué. Nous avons eu aussi une augmentation du produit des services (presque un demi-million d'euros en plus). Attention sur ce produit des services, il ne faut pas là aussi se tromper, se méprendre. Quand vous encaissez davantage de produits des services, c'est parce que la fréquentation des services augmente. Crise Covid 2020. 2021-2022, nous avons des services qui repartaient mais nous avons une réalité qui était moindre par rapport à la crise Covid. 2023-2024 : ça y est, nous avons repris un fonctionnement

normal. À chaque fois que nous avons des services qui sont plus fréquentés, il y a des recettes qui vont en plus mais un coût global qui augmente aussi. Je rappelle que nous ne faisons pas de tarifications qui nous permettent de prendre de la marge. Nous sommes toujours évidemment perdants sur la tarification. C'est l'essence même du service public. Nous l'assumons. Donc, attention à cela. Je rappelle que sur ces modèles, nous avons toujours fait le choix de maintenir – et Sébastien COSTEUR le rappelait tout à l'heure en présentant le rapport développement durable – les services publics. Nous avons maintenu les piscines, les salles ouvertes. Nous avons travaillé finement. Ces services publics font partie de l'identité villeneuvoise. La tarification sociale qui va avec fait partie de notre identité aussi. Évidemment là-dessus, je remercie aussi tout le travail qui a été fait parce que, avec Hayad DAOUADJI notamment, les services sont mobilisés sur une culture de la recette, sur une rationalisation des choses et cela porte ses fruits, évidemment.

▪ ***Les dépenses de fonctionnement***

L'accroissement des dépenses a été contenu à 2 % parce qu'il y a un travail au quotidien extrêmement important qui a été fait de maîtrise interne dans la perspective du contexte et dans l'objectif posé de se dégager un maximum de marges. Les dépenses sont aujourd'hui projetées sur un volume un peu supérieur à 100 millions d'euros.

Nous détaillons cela d'abord sur le 011, les charges à caractère général. C'est là où nous avons pu réaliser une économie par rapport aux années antérieures. Attention, l'économie, vous le savez, porte principalement sur les fluides. Nous avons dû dépenser presque 4 millions d'euros supplémentaires. Aujourd'hui, par rapport à un surcoût qui prendrait les années 2020–2021 en référence, nous sommes encore sur 2,7 millions. Nous récupérons une partie de ce que nous dépensions en plus mais nous ne retrouverons sans doute jamais le coût des énergies tel qu'il était avant la crise inflationniste. Là aussi, cela a été rappelé, le fait que la Ville soit une des plus en avance en France au niveau de la sobriété énergétique, est ce qui nous a permis de faire face et de ne pas être contraint comme d'autres communes de supprimer des services, de fermer les salles et nous devons nous réjouir de la chose. Donc, baisse de 10 % par rapport à l'année antérieure et au CA 2023, oui mais regardez bien les histogrammes : nous ne retrouverons pas le niveau des années N -2 ou N -3.

Sur le 012, forte augmentation par rapport à l'année antérieure. Nous sommes sur une augmentation supérieure à 7 %. Je crois qu'il y a une diapositive qui l'explique juste après. Non. Ce sera sur la projection du BP. Il y a des facteurs exogènes (l'augmentation du point d'indice, les revalorisations catégorielles) et des facteurs endogènes que nous assumons parfaitement avec le travail réalisé par Jean-Michel MOLLE, avec la validation du maire, le fait d'avoir fourni un effort conséquent de revalorisation de nos agents. C'est une politique sociale. La masse salariale augmente et il faut évidemment accompagner nos agents. Nous l'assumons parfaitement. La masse salariale, je le rappelle, c'est du service public. Il n'y a aucun, aucun, aucun service qui, aujourd'hui, aurait des agents trop nombreux, aucun service qui n'est pas sous une pression par manque de moyens humains. Nous maintenons un service public de façon compliquée mais toucher à la masse salariale aujourd'hui, c'est toucher

au service public. Il n'y a pas d'autre solution, il n'y a pas de remède miracle. Pour l'instant, nous parvenons à tenir cela. Nous allons faire face à cette augmentation de masse salariale. Il y a le début de l'annonce de la reprise de l'EMVA qui va peser 800 000 € de plus dans la masse salariale mais qui va diminuer d'autant le coût en subvention. Je pourrais reparler de cela après. Je rappelle que sur la question de l'EMVA, nous ferons une présentation du coût global de la reprise quand nous pourrons extraire complètement. Je pense qu'il est sage de faire cela au mois de mai ou juin, quand nous aurons le bilan d'une année de fonctionnement et quand nous pourrons présenter tous les tenants et les aboutissants. Nous avons répondu aux demandes en faisant un point d'étape lors de la commission plénière. Il n'y a pas de problème pour en reparler. Je voudrais que nous puissions présenter un tableau du fonctionnement de la première année pour bien expliquer la question des coûts et vous savez que ceux-ci ont été parfaitement contenus.

Concernant les subventions et autres dépenses : stabilité. Il n'y a pas de mystère là-dessus.

#### ▪ **Section investissement**

J'irai vite : 5 millions de recettes. Cela est lié à l'importance des investissements réalisés et à des participations de partenaires aux financements importants notamment sur la Rose des Vents, sur le marché global de performance énergétique, sur la rénovation des églises.

Des dépenses qui sont projetées à 21 millions. Je confirme que nous sommes dans un cycle d'investissement que nous allons voir juste après lors de la présentation de l'anticipation du BP 2025. Confirmation que nous n'avons pas baissé l'investissement. J'évoquais le fait que nous avons ralenti un petit peu lors de cette fin d'année 2024 pour nous préparer à ce qui nous attendait. Évidemment, le niveau reste particulièrement élevé.

Le bilan de ce compte administratif projeté est que nous allons sans doute aller sur un autofinancement brut qui sera stabilisé aux alentours de 11–12 millions. Rappelez-vous, quand nous avons présenté le BP 2024, il y avait une inquiétude par rapport à cela. Nous avons réussi à stabiliser les choses. Il y a un double phénomène par rapport aux recettes et surtout par rapport à la maîtrise, au fait de contenir certaines dépenses. La difficulté avait été posée. Nous craignons le résultat et nous avons dit attention, ce ne sera pas le budget 2024 qui sera le plus compliqué à construire mais ce sera sans doute 2025 et le 2026. Le travail qui a été effectué sur l'autofinancement nous permet de revendiquer une rigueur de gestion sans aucun renoncement et une base d'autofinancement qui va pouvoir être à peu près consolidée. Attention, il y a des fragilités ; ce n'est pas la situation idéale, évidemment. Cependant, nous arrivons tout de même à nous projeter dans cette prépa 2025. C'est ce que nous allons voir dans ce dernier point de présentation.

#### ➤ **Les éléments de préparation du budget 2025**

C'est l'essentiel : comment nous nous projetons dans la préparation du BP 2025. Je ne vais pas vous tenir le discours alarmiste que nous avons pu entendre dans pas mal de collectivités. Nous avons anticipé un coup de massue très violent et la situation est

compliquée mais il n'y aura pas ici de faux effets d'annonce sur une situation ingérable et, surprise, dans un mois en présentant le BP nous avons réussi à faire face. Non, je vous le dis en toute sincérité : nous allons réussir à construire un BP 2025 sans cogner sur les dépenses, sans ponctionner, diminuer notre soutien au monde associatif, par exemple. Quelles sont les perspectives d'évolution ?

- **Recettes de fonctionnement**

Toujours difficulté à se projeter. Il y a un certain dynamisme fiscal apparent mais toujours trompe-l'œil, je le rappelle : une revalorisation des bases fiscales qui est attendue à hauteur de 1,7 point. Nous n'envisageons pas une augmentation des impôts ; cela est dit clairement. Nous aurons une recette complémentaire avec le dispositif que nous avons fait voter de majoration possible à hauteur de 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui va nous rapporter un peu plus de 300 000 €. Donc des recettes fiscales attendues en augmentation d'un petit 2 millions d'euros. Stabilité sur les droits de mutation. Dynamisme qui se maintient : c'est une bonne nouvelle, nous misons dessus, il n'y a pas de raison que cela diminue, ville dynamique mais nous n'aurons pas une accentuation de la chose. Maintien global du fonds de compensation de la TVA. Stabilisation attendue des recettes sur la publicité extérieure et sur la consommation finale d'électricité. Nous nous attendons donc globalement à un produit de fiscalité locale supérieur à 51 millions, une augmentation d'un peu plus de 2 %. Voilà pour ces recettes.

Concernant les autres recettes, augmentation des produits de services qui sera liée à deux choses : d'abord plus de fréquentation et donc mécaniquement des partenariats, des cofinancements CAF ou départementaux qui vont accompagner la chose. Je rappelle toujours que plus on fréquente un service, plus on utilise du service public, plus cela coûte à la Ville. Nous aurons aussi une recette attendue de l'école de musique, puisque c'est maintenant nous qui allons les encaisser. Cela ne sera pas à hauteur de ce qu'encaissait l'EMVA puisque si nous nous projetons sur les tarifs que pratiquait l'EMVA, nous aurions pu miser sur une recette de l'ordre de 220 000 €. Nous avons fait des tarifs très sociaux, vous le savez. Nous nous projetons sur une recette de l'ordre de 70 000-80 000 €. Cela expliquera évidemment la hausse du produit des services.

Les dotations seront stagnantes, un petit 20 millions d'euros attendu. Le bilan des recettes totales de fonctionnement est en augmentation de 1,9 %. Vous voyez donc qu'a priori, nous serons confrontés à une hausse des recettes inférieure à l'inflation réelle qui sera sans doute constatée, qui est même inférieure à l'inflation telle qu'elle est projetée par les différents organismes aujourd'hui.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Baisse des dépenses à caractère générale. Nous l'avons évoqué, les fluides, cela va continuer sans doute à produire ses effets, recherche d'optimisation, donc nous allons avoir une contraction de ces dépenses de l'ordre de 4 %. Les charges de gestion courante : nous aurons aussi une petite baisse en trompe-l'œil puisque nous ne serons plus sur une subvention versée à l'EMVA. C'est la mécanique : le report sur le 012, sur la masse salariale se traduit par une baisse du volume global d'aide aux associations

villeneuvoises mais, en réalité, il s'agit d'un maintien ; vous l'avez bien compris. Il n'y a pas d'association à qui nous allons dire nous allons vous demander un effort pour baisser vos subventions. Non, c'est un identifiant très fort et si aujourd'hui une majorité de communes ont été contraintes de faire la chose, cet axe qui a toujours été posé – le maire a toujours dit que nous regardons cela avec rigueur, nous vérifions les choses mais nous ne touchons pas au modèle associatif villeneuvois – je le repose ici très clairement : il ne s'agit pas d'un levier d'ajustement.

Les charges financières sont maîtrisées. Elles n'ont jamais été trop problématiques pour la Ville, comme vous le savez. Je ne vais pas le redire, nous le représenterons plus en détail au moment du vote du BP. Une dette qui est saine, qui reste un levier que nous pouvons activer. Ce n'est pas à ce niveau-là que nous avons des inquiétudes pour la construction du BP. Là où nous avons une nouvelle fois quelque chose qui va être signifiant lors du vote le mois prochain, ce sera sur l'augmentation de la masse salariale. Comme nous l'avons exposé pour le CA, il y a des causes endogènes et exogènes. Endogènes : une année pleine sur le régime indemnitaire qui va peser à hauteur de 800 000 €. Là aussi, je pense qu'ici, tous les élus s'associent à moi pour saluer le travail qui est fait par Jean-Michel MOLLE qui est un travail compliqué parce que cela est multiforme, il y a des tensions, il y a des cas humains à gérer qui sont très, très compliqués et qu'il n'est pas facile aujourd'hui dans le contexte du moment de devoir gérer une collectivité et ses ressources humaines et le maire et Jean-Michel MOLLE sont particulièrement attentifs à la chose. Nous assumons parfaitement les choix qui ont été faits ; je le dis.

Pareil pour la police municipale. Nous aurons l'occasion de présenter le travail qui est fait. Il y a un cycle qui permet d'évaluer tout cela. Nous en parlions tout à l'heure avec Sébastien COSTEUR. Nous étions en réunion de copil avec Maryvonne GIRARD et Sébastien COSTEUR et nous pouvons le dire : nous avons l'une des meilleures polices municipales de la région. Elle est reconnue pour son professionnalisme, pour sa qualité, pour son engagement aussi bien sur la prévention que sur le curatif. Il y a là aussi une entité qui est particulièrement assumée et particulièrement forte à Villeneuve d'Ascq. Nous aurons l'occasion de vous présenter les choses d'ici cet été, sans doute dans une synthèse qui permettra de bien expliquer les choses et le choix qui a été fait. Il est évident que l'attractivité d'une police municipale passe aussi par la rémunération et par la reconnaissance qui est faite. Je tiens également – et les élus de la majorité s'associent mon propos et Maryvonne GIRARD tout particulièrement – à féliciter nos agents de la police municipale, nos ASVP (agents de surveillance de la voie publique) qui font un boulot absolument remarquable dans un contexte qui est extrêmement compliqué, celui du désengagement de l'État, celui d'une société de plus en plus intolérante avec des formes de violence qui sont une réalité sur le terrain. Aucun quartier de la ville n'est délaissé, n'est abandonné et c'est, là aussi, une fierté toute particulière.

La reprise en régie de l'école de musique : nous aurons une masse salariale que nous allons calibrer à 1 million d'euros et j'aurai l'occasion de vous présenter en détail les choses quand nous ferons la synthèse. Il y a un surcoût qui est en réalité extrêmement modeste par rapport à ce qui existait lorsque nous étions sur un modèle associatif.

Les facteurs exogènes ont été évoqués : l'augmentation des cotisations retraite et aussi la fin du dégrèvement du point URSSAF qui va peser tout de même 300 000 €. Nous aurons donc effectivement une masse salariale qui va peser davantage. Nous l'assumons parfaitement. Nous sommes une des Villes qui a la masse salariale en pourcentage la plus élevée de la strate. Nous sommes une des Villes qui a le plus haut niveau de service public. Voilà. Il s'agit de quelque chose qui est parfaitement assumé.

▪ **Synthèse de la section fonctionnement**

Au bilan, une évolution tendancielle qui n'est pas celle que nous redoutions il y a deux ans. Regardez le delta entre les recettes et les dépenses. Je vous avais dit qu'un effet ciseau nous attendait, que cela était plus ou moins inévitable. La contraction du delta n'a pas lieu. 2023, 2024, 2025 : nous arrivons à maintenir un delta qui va nous permettre sans doute de pouvoir faire face, de maintenir les services publics, de maintenir la feuille de route programmatique, de maintenir les engagements d'investissement. Il est important de le dire parce que, très sincèrement, lorsque nous vous présentions les choses en 2023 et en 2024, nous vous disions qu'il y avait une inflexion qui était inévitable. Saluez le travail qui a été fait. Vous voyez que pour 2023, 2024, 2025, nous sommes sur deux courbes qui évoluent en parallèle et que l'effet ciseau redouté n'est pas celui auquel nous devrions être confrontés.

Cela permet d'arriver à la section d'investissement. Mme BARISEAU, je suis dans les temps ?

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Non.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Non ! Alors, je peux me lâcher. Quitte à avoir échoué, autant échouer complètement. La trajectoire à 25 millions va être maintenue.

**Gérard CAUDRON, Maire**

À la MEL, c'est 10 minutes pour celui qui fait un rapport.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Mais non, nous ne sommes pas à la MEL !

**Gérard CAUDRON, Maire**

Au Parlement européen : 5.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Ça se termine. Vingt-cinq millions : il s'agit du volume sur lequel nous allons tenter d'atterrir. Nous sommes encore actuellement dans les arbitrages et c'est pour cela que je vous dis que nous sommes forcément en retard sur la préparation du BP parce que c'est extrêmement compliqué. Nous travaillons aujourd'hui sur une fourchette de 2 millions, pour vous dire les choses en toute clarté. Cette année, la Ville va devoir engager des dépenses qui sont déjà dans le cadre d'opérations pluriannuelles programmatiques :

- Grand-Angle : nous terminons. Vous voyez ce qui sort devant l'hôtel de ville en particulier. Une transformation. Il y a un très, très bel investissement. C'est compliqué. C'est bien géré. Le quartier n'est pas paralysé et le résultat est sans doute très attendu et prometteur.
- La Rose des Vents : nous terminons. Nous y étions encore hier. Livraison qui pourrait être tenue sur la fin de la période scolaire mais nous allons engager 4,4 millions sur la finalisation des travaux.
- La déminéralisation des cours d'école : nous sommes sur un programme qui va nous faire dépenser encore 1 million.
- La vidéoprotection : entre 550 000 et 600 000 €,
- Le FOS tennis : plus de 2 millions ;
- Les ADAP, l'éclairage public : nous avons ces engagements qui sont maintenus à hauteur de 200 000 et de 400 000 €.
- La Maison de santé : 2,3 millions plus engagement sur les terrains synthétiques. Nous sommes dans des fourchettes supérieures à ce que nous estimions.
- Les piscines : nous allons nous rapprocher d'un investissement de l'ordre de 700 000 à 1 million d'euros.
- La cuisine centrale : une mauvaise surprise, il faut remplacer les circuits frigorifiques parce que le gaz qui était utilisé n'est plus livrable. Il y a donc un surcoût très conséquent. Claire MAIRIE en est responsable. Cela n'avait pas été anticipé. Nous ne pouvions pas le savoir et cela nous tombe dessus. J'aurai l'occasion d'en reparler. Je n'ai pas parlé de cela avant.

À ces opérations, vous rajoutez les traditionnelles enveloppes. Le but va être de maintenir un fonds de roulement prudentiel autour de 11 millions d'euros tout en ne jouant pas de façon déraisonnable sur la dette qui doit demeurer un levier opérationnel, un levier réactif en cas de difficultés conjoncturelles qui s'imposeraient à nous. Je rappelle que la prudence qui a été la nôtre sur le fait d'activer réellement le levier de la dette mais de ne pas aller trop loin pour ne pas céder à la facilité, c'est ce qui nous a permis de faire face et de ne pas avoir aujourd'hui, notamment au niveau de nos financements nets, d'éléments de fragilisation trop importants de notre préparation budgétaire.

Pour conclure : service public qui sera garanti – nous n'y touchons pas –, modèle social, modèle de solidarité sur lequel nous allons continuer à être performants, l'urgence écologique continuera d'être au cœur de tous nos dispositifs et d'irriguer la totalité de nos politiques et évidemment le soutien au monde associatif est préservé. Nous allons maintenir le cap. C'est la confirmation que nous avons une rigueur de gestion qui porte ses fruits, tout en étant conscients que les difficultés sont là, qu'elles sont majeures, que nous sommes toujours sur une incertitude et il faut toujours anticiper, j'allais dire le pire, parce que nous ne pouvons pas construire un budget 2025 sans penser à 2026, 2027, 2028. Il serait complètement irresponsable de dire finalement dernière année du mandat, nous pouvons nous lâcher et adienne que

pourra par la suite. Cela n'a jamais été notre façon de faire et cela ne le sera pas jusqu'au bout du mandat. Je le rappelle : difficulté de visibilité, difficulté à se projeter mais aujourd'hui, nous sommes en mesure d'affirmer que le budget 2025 ne sera pas un budget sur lequel nous serons obligés d'affirmer que le renoncement est une obligation. Beaucoup de collectivités ont été contraintes de le faire. Il y aura de la rigueur. Il faudra serrer. Je le dis, nous inscrirons des choses et nous essaierons de jouer sur la réalisation du budget pour essayer de continuer à faire des économies en cours d'exécution budgétaire. Nous préférons appliquer la méthode plutôt que de dire on serre tout de suite et c'est ainsi. Le travail se fera aussi au fil de l'eau. C'est ce que je vous ai dit depuis trois ans. Le BS (budget supplémentaire) servira aussi à ajuster les choses. Nous sommes encore dans le dur de la préparation pour les raisons qui ont été évoquées et nous nous revoyons très rapidement pour voir le résultat des choix et des derniers arbitrages qui sont en cours de réalisation.

Voilà, M. le Maire, je vous rends la parole.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Merci Sylvain. Il est vrai que nous nous faisons la réflexion : je précisais que, si un jour, tu étais comme Raphaël GLUCKSMANN un bon député européen, tu saurais que lorsque j'y étais j'ai dû rapporter le sixième programme-cadre de recherche européenne, troisième politique, j'ai eu deux fois 5 minutes. Nous sommes dans des situations différentes et il est vrai que dans ta présentation tu balais beaucoup plus largement et tu informes davantage encore tous les élus de la réalité sans fard et sans langue de bois et je veux t'en féliciter.

Quelques mots avant d'ouvrir la discussion car je m'engage à ne pas intervenir sauf si j'étais mis en cause par l'un ou l'une d'entre vous. Dans ton exposé initial sur la situation, étant d'une nature pas très optimiste, je dirais que la perspective d'entrer dans les prochaines semaines dans une économie de guerre pourrait encore plus que le budget difficilement voté impacter un certain nombre de nos moyens d'un côté ou de nos dépenses, de l'autre. Nous voyons bien que la situation internationale change non plus d'année en année, ni de mois en mois, ni de semaine en semaine, ni de jour en jour mais d'heure en heure. Je ne peux pas faire autrement dans mes fonctions et avec mon expérience que de ne pas le dire à ce stade.

Tu as insisté sur le travail des élus et des services. J'associerai tes remarques à ce que je disais dans mes propos introductifs sur les campagnes contre les communes. Je veux le redire parce que dans cet article que j'évoquais, on y citait 2 000 démissions de maires dans la période écoulée pour démontrer qu'il y avait trop de communes. S'il y a effectivement des démissions de maires ou d'autres élus, peut-être en dehors des petites manœuvres, magouilles et ambitions personnelles des prochaines élections municipales, il y a aussi des difficultés à trouver des gens qui veulent réellement travailler, comme nous avons toujours travaillé au niveau des communes ; je ne parle pas spécialement de Villeneuve d'Ascq mais d'une manière générale. On ose prendre en compte ces démissions pour démontrer qu'il y a trop de communes alors que celles-ci sont le résultat d'un travail des communes dans des situations invraisemblables parfois que les princes qui nous gouvernent nous imposent. Je voulais le redire.

Sur ce qui concerne l'évolution des dépenses de manière générale, je veux tout de même dire qu'en tant que maire, j'y veille au quotidien. Il n'y a pas une proposition de remplacement de personnel, d'embauche ou de dépense ou d'action nouvelle qui ne passe pas quotidiennement par mon visa. Je peux vous dire que j'y passe je ne sais combien d'heures par jour depuis maintenant un an et je mets à mon crédit, à défaut de me le voir mettre, que si l'effet ciseau n'est pas arrivé c'est peut-être aussi parce que depuis pas mal de mois j'ai veillé à ce que nous ne dérivions pas.

Dans le même esprit et tout en confirmant ce que tu as dit Sylvain, que notre richesse associative est la richesse première de notre ville, j'ai souvent tendance à dire qu'entre les moyens que nous y mettons et le résultat en termes de service public, il y a une amplification que je multiplie par 10 ; je ne parle pas des grosses associations à très gros budget mais de la moyenne des associations. Nous n'allons pas dire le contraire aujourd'hui. C'est pour cela que j'ai mal vécu tous les procès – il faut dire les choses – que l'on nous a fait lors de la transformation d'une école associative de musique en école municipale comme la plupart des communes ont un conservatoire. Il est vrai que le service public rendu est, d'abord, d'une qualité souvent plus pérenne lorsqu'il s'agit d'un service communal avec, toutes choses égales par ailleurs, y compris une ouverture plus grande à un plus grand nombre de citoyens, pas plus coûteux sinon moins. Je ne devrais peut-être pas dire cela mais je le dis quand même parce que c'est du travail qui s'est fait. Lorsque j'ai appris en 2008 en revenant que le Centre-Social des Genets avait été délabellisé et allait disparaître, nous avons créé une Maison Communale, la Maison des Genets. Cela ne nous a pas coûté plus cher que ce que nous y mettions avant. Je peux vous dire, pour avoir vécu la fréquentation de ces équipements, que concernant la Maison des Genets – je voulais le saluer à travers son directeur – à moyens municipaux constants, le résultat est amplifié par rapport à ce que nous avons pu connaître auparavant.

Tout a été dit par rapport à la police municipale mais je voulais rappeler aussi que nous avons une police municipale tout à fait remarquable mais qui, là encore, tous les jours me fait rapport. Elle le fait sous le contrôle des élus très précisément avec les rues où elle intervient, les procès-verbaux qu'elle met, les raisons. Il y a un travail qui est fait de la part des policiers municipaux et des ASVP qui est tout à fait remarquable aussi dans son respect de la hiérarchie des élus et donc des obligations qui lui sont faites et qu'elle remplit tout à fait parfaitement.

Je voulais enfin dire que j'avais toujours prévu que les droits de mutation reviendraient ; je ne suis donc pas étonné. Dans mon travail quotidien, je vise toutes les transactions comme je vise à peu près tous les courriers qui sortent de la mairie. Je le dis à l'intention de celles et ceux qui voudraient un jour être maire dans un an, sept ans, 15 ans, 20 ans ou 25 ans, que si l'on veut qu'une machine tourne bien comme marche la machine municipale avec un rapport qualité/prix c'est-à-dire fiscalité et service public rendu, c'est un travail et là encore c'est le rôle des élus. Encore une fois, pour celles et ceux qui se permettent de critiquer les élus – dans de petites communes, c'est encore plus compliqué que dans les grandes : n'oublions jamais que les besoins, les dépenses augmentent plus que proportionnellement quand la taille de la commune augmente en nombre d'habitants.

J'en ai terminé mais je voulais tout de même dire un dernier mot pour remercier – elle va s'étonner – notre cheffe de service des finances, Hayad DAOUADJI, qui fait dans ces périodes financières compliquées un très gros travail. Elle est tellement discrète que quasiment personne ne la connaît mais je sais que si elle n'était pas là, nous n'en serions pas au rapport d'orientation budgétaire que tu as pu faire. Je voulais le dire et l'en remercier. Cela est vrai un peu partout dans la société mais aussi pour les fonctionnaires : quand ces derniers font bien leur travail, on trouve que cela est normal mais si dans toute la masse il y a 5, 10, 15 ou 20 % qui glandent un peu – il faut bien le dire –, ce sont eux que l'on vise pour mettre en cause l'ensemble du système et là encore, c'est comme pour les communes, il y a des dangers sur lesquels je voulais m'exprimer parce qu'il y a plus qu'un prince qui nous gouverne qui a envie de supprimer la fonction publique, d'une part, et les communes d'autre part.

Je prends maintenant les inscriptions au débat.

*Demande d'inscription de M. MANIER, Mme SEGARD et Mme BARISEAU.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

La liste est close. Nous allons prendre les interventions dans le sens où vous vous êtes inscrits. Didier.

### **Didier MANIER, groupe Parti socialiste**

Merci, M. le Maire. Chers collègues. Bonsoir à tous, tout d'abord. Notre débat d'orientation budgétaire prend place dans un contexte national et international des plus inquiétants. Comme au niveau mondial, la croissance économique française est au ralenti. Prédite à 1,3 % en septembre dernier, elle devrait finalement être inférieure à 1 % en 2025 selon la Banque de France. Sur le plan politique, nous sommes dans une période de grands bouleversements, une période marquée par l'arrivée de M. TRUMP au pouvoir, par la montée de l'extrême droite qui a enregistré dernièrement un score historique en Allemagne, par des tensions géopolitiques, des renversements d'alliance comme nous le voyons dans le conflit russo-ukrainien et nous constatons l'affaiblissement de l'Union européenne qui n'a toujours pas de défense commune alors que le traité de l'OTAN visiblement appartient – malheureusement ou heureusement – désormais au passé. Nous le voyons bien, le monde post-Covid est plus incertain mais aussi et surtout plus inquiétant.

Nous le voyons bien, tout cela n'est pas sans conséquences sur la vie de nos collectivités et le fonctionnement de nos services publics. Quels seront demain les prix de l'énergie ? L'inflation sera-t-elle en recul ? Quelle sera l'évolution du chômage et des besoins sociaux ? Aurons-nous encore dans nos collectivités les moyens d'agir et de résister face à la crise, d'accompagner les plus fragiles, d'intervenir sur le plan économique, de lancer des chantiers et de financer des investissements d'avenir ? Il s'agit de questions qui se posent avec acuité dans la période actuelle.

Nous le savons, ici, à Villeneuve d'Ascq et dans l'ensemble de la Métropole lilloise, nous sommes confrontés à de grands enjeux : enjeu de cohésion sociale, enjeu de logements accessibles, enjeu de mobilité et de transport, enjeu de transition écologique et sociale. Nous ne pourrions pas répondre à ces enjeux si nos collectivités

n'ont pas de véritable autonomie financière, condition sine qua non de notre libre administration. Cette problématique, celle des ressources dont nous disposons pour mener à bien nos missions, est majeure dans le contexte actuel. Pour rappel, le gouvernement de M. BARNIER avait annoncé une cure d'austérité sans précédent sur les budgets des collectivités locales à hauteur de 5 milliards d'euros en 2025 en réduisant les concours financiers de l'État. Si elle avait été appliquée, cette décision aurait eu un impact largement prévisible sur nos collectivités : une baisse record de l'investissement public local que des économistes avaient évalué à 12 milliards d'euros, soit une chute de 16 % par rapport au niveau d'investissement de l'année 2023. Sur le plan des finances publiques, les objectifs du nouveau gouvernement de M. BAYROU ne sont fondamentalement pas différents de ceux de feu le gouvernement Barnier.

Cependant, le rapport de force dernièrement à l'Assemblée nationale ne s'est pas joué de la même manière. La négociation menée par les parlementaires socialistes a permis d'infléchir la ligne de Bercy et d'obtenir plusieurs concessions afin de limiter les économies prévues sur les budgets locaux. Ainsi, la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes a été considérablement réduite. Elle est passée, cela a été dit, de 5 milliards à 2,2 milliards d'euros comme le mentionne le rapport d'orientation budgétaire. Plusieurs inflexions ont été arrachées au gouvernement : annulation du projet d'amputation de 800 millions d'euros sur le FCTVA, report dans trois ans de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, abondement de 90 millions d'euros sur la DGF (dotation globale de fonctionnement), assouplissement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Au total, 82 amendements socialistes ont été adoptés sur le budget de l'État avec des mesures importantes pour nos concitoyens. J'ai en tête notamment la suppression de la hausse de la taxe sur l'électricité ou le maintien des 4 000 postes en Éducation nationale.

Sommes-nous pour autant satisfaits ? Non, pas totalement. Cette loi de finances pour 2025 reste une loi de finances de droite qui a pour objectif n° 1 la réduction massive des dépenses publiques sans mesurer évidemment les conséquences sur nos services publics et nos collectivités territoriales. Mais le travail des parlementaires a permis d'amortir la loi de finances pour 2025 qui aurait pu être encore plus violente pour nos budgets locaux. Le gouvernement cherche aujourd'hui à faire contribuer les collectivités pour réduire le déficit public qu'il a lui-même creusé. Il devrait donc balayer dans un premier temps devant sa porte. Il devrait surtout préserver nos communes, nos Départements et nos Régions qui restent les premiers investisseurs publics au service de l'intérêt général.

Je vous remercie de votre attention.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Didier, merci. Pauline SEGARD.

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Merci, M. le Maire. M. le maire, chers collègues, ce débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 a une coloration particulière puisqu'il s'applique à la dernière année

pleine du mandat. Logiquement, les orientations que vous proposez s'inscrivent donc dans la continuité de ce mandat. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous partageons la plupart de vos déclarations d'intention, notamment le soutien aux associations et l'urgence écologique. Nos désaccords portent plutôt sur la manière de les concrétiser. Les politiques publiques nécessitent indéniablement des moyens. Or malgré les incertitudes que vous avez évoquées et nonobstant évidemment les évolutions à venir des contextes national et international que nous ne maîtrisons pas, nous pouvons considérer, et vous l'avez dit d'une certaine manière, que Villeneuve d'Ascq est plutôt en bonne posture par rapport à d'autres collectivités, notamment en matière de capacité de désendettement. Celle-ci est actuellement de 3,2 ans, meilleure même par rapport à 2024 où elle était de 3,5 ans. Il est étonnant que face à l'importance des besoins d'investissement pour la transition écologique et énergétique et l'adaptation de la ville au changement climatique, la Ville reste à une capacité de désendettement aussi forte. Nous sommes évidemment favorables à une bonne gestion des deniers publics mais pas au prix d'investissements insuffisants pour l'avenir de la ville et de ses habitants. Sans céder à la facilité, comme vous l'avez dit Monsieur ESTAGER, il nous semble que Villeneuve d'Ascq a une vraie marge de manœuvre pour activer ce levier.

À propos d'investissement, vous annoncez un montant d'investissement à hauteur de 25 millions d'euros. Vous avez présenté d'ailleurs un graphique de comparaison des montants d'investissement par année depuis 2016 et il nous paraîtrait intéressant de le voir en euros constants, c'est-à-dire corrigé de l'inflation, pour véritablement mesurer l'évolution des ordres de grandeur.

Le rapport d'orientation budgétaire indique clairement – et vous l'avez dit également à l'oral dans votre présentation – que des arbitrages en matière de dépenses d'équipement doivent encore être réalisés et vous avez expliqué pourquoi. Pour autant, il nous paraît important d'explicitier les priorités qui nous paraissent devoir orienter ces futurs arbitrages. Évidemment, le gros morceau qui n'apparaissait pas dans le document fourni en amont de ce conseil et que vous n'avez pas évoqué, il me semble, dans votre présentation orale est le PPI (plan pluriannuel d'investissement) écoles que vous aviez évoqué l'année dernière comme en cours d'élaboration. Il s'agit d'une priorité et nous examinerons avec une vigilance particulière les montants accordés à ce PPI et la nature des travaux envisagés. Pour nous, les travaux cosmétiques doivent être évités. Doivent être en revanche priorisés une performance énergétique élevée et un confort thermique optimal, de même qu'une déminéralisation et une végétalisation conséquente des cours d'école, par exemple à hauteur de 50 % minimum comme se l'est, par exemple, fixé la Ville de Rennes pour ses propres écoles. Aménager les cours de manière à favoriser l'égalité filles garçons devrait aussi être un objectif de ce PPI pour faire écho au rapport égalité femmes hommes qui a été présenté en début de séance.

L'autre priorité à nos yeux, c'est la reprise en main d'une partie des terres agricoles dont la commune est propriétaire, la création d'une régie agricole et le recrutement de maraîchers communaux comme l'ont fait les communes de Mouans-Sartoux ou de Grande-Synthe. Vous savez qu'il s'agit de quelque chose que nous avançons depuis

le début du mandat.

En parlant de recrutement, je vais redire, comme je l'ai fait les années précédentes, que le service public s'appuie sur des agents et que leur nombre suffisant et de bonnes conditions de travail contribuent à ce niveau de service et à sa qualité. Vous avez d'ailleurs rappelé que dans nombre de services de la Ville, la situation était relativement tendue en termes de niveau de ressources humaines. Nous constatons d'ailleurs que le nombre moyen d'agents a à peine augmenté depuis 2021. Il était alors de l'ordre de 1 230. Il est aujourd'hui de 1 239. Si nous pensons, par exemple, à l'intégration des enseignants de musique ou à la hausse des effectifs de la police municipale qui date un petit peu plus et qui ont forcément impacté le nombre d'agents, le calcul est vite fait : il y a forcément eu des baisses d'effectifs ailleurs. Une réflexion globale sur les besoins en ressources humaines par service public est indispensable et si vous la menez, nous aimerions connaître vos priorités en la matière. Je vous remercie.

**Gérard CAUDRON, Maire**

J'ai bien fait de dire que je ne répondrai pas. Florence BARISEAU.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Merci. 2025, année budgétaire de tous les dangers ? Je pense que la question mérite d'être posée. Quelques mots donc sur la situation actuelle de préparation de notre budget villeneuvois et ce sans revenir sur les chiffres déjà longuement exposés du déficit public, de la dette, de l'inflation, du contexte international et de leur impact sur nos finances locales. La France a donc enfin budget. Si ce budget n'est pas conjugué au plus-que-parfait, tant s'en faut, il est là pour réparer le passé pas forcément simple d'ailleurs, corriger des déséquilibres accumulés tout en tentant de préserver l'investissement public. En d'autres termes, il était temps. Un retard aurait eu des conséquences majeures. La preuve : dans le cas contraire, nous aurions été plongés dans une situation inéluctable encore plus instable, menaçant la continuité des services publics essentiels, aggravant le présent et hypothéquant le futur. À bons entendeurs, pour celles et ceux qui agitent le chiffon rouge ou bleu marine de la censure, dans un esprit subjonctif et subjectif, populiste et non populaire, dogmatique et non pragmatique, cette situation appelle à des choix responsables plutôt qu'à des oppositions politiques simplistes.

Ainsi notre Ville prépare son budget dans un contexte que je qualifierais pour le moins de mouvant et mouvementé où les incertitudes nationales et locales imposent une gestion rigoureuse et réfléchie. L'heure est donc plus que jamais aux choix budgétaires clairs et assumés par et pour chaque groupe politique. L'heure est à la confirmation de nos priorités, à la préservation de nos marges de manœuvre tout en garantissant la continuité des services et de notre investissement. S'ouvrir au compromis en refusant la compromission avec une capacité d'adaptation mais sans renier nos principes, c'est l'essence même de la responsabilité politique. Rester fidèle à ses convictions en s'ouvrant à la discussion. C'est donc notre choix ce soir. Notre positionnement est clair, il l'a toujours été : être une opposition constructive et responsable, force de proposition et attentive aux équilibres budgétaires. Nos choix

sont clairs et constants. Nous avons nos lignes rouges – y renoncer serait faire preuve de compromission – et nous avons nos lignes vertes – sujets ouverts à la discussion et donc au compromis. Nos lignes rouges, ce qui est en quelque sorte non négociable pour nous :

- pas de hausse d'impôts. Nous refusons l'augmentation des taux d'imposition locaux qui viendraient alourdir la charge des ménages villeneuvois ;
- pas de hausse des tarifs cantine pour les Villeneuvois. La tarification doit rester accessible pour l'ensemble des services municipaux mais principalement pour la restauration scolaire ;
- préservation des budgets liés à la sécurité et au cadre de vie ;
- pas de ralentissement de l'investissement, notamment ceux liés à la transition et l'adaptation écologique.

Nos lignes vertes, ouvertures possibles dans un esprit de responsabilité :

- optimisation des dépenses sans baisse brutale ;
- développement des partenariats publics/privés ;
- recherche de mutualisations ;
- renoncement à certains projets d'investissement non prioritaires ou non essentiels ; je ne citerai pas cette fois la motte féodale mais l'Astropole.

Des lignes rouges, des lignes vertes pour un budget soutenable et durable. Des lignes rouges, des lignes vertes pour un budget qui ouvre des perspectives en anticipant des évolutions à moyen et long terme et en limitant les risques au-delà du calendrier électoral afin d'éviter toute gestion en réaction et de privilégier une approche proactive. Nous pensons ici à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (la GPEC). La municipalisation de notre école de musique illustre ce besoin permanent d'anticipation. Ces décisions ont un impact budgétaire direct sur notre masse salariale qui nécessite un suivi rigoureux pour éviter un effet inflationniste dans les prochaines années. Ainsi, cette municipalisation a entraîné le passage de personnels sous statut de fonction publique avec des coûts supplémentaires liés aux grilles indiciaires, cotisations sociales, évolution de carrière. Ces décisions exigent donc une gestion rigoureuse et prospective pour garantir leur soutenabilité budgétaire à moyen et long terme. C'est ici que la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) prend tout son sens.

En termes de méthode, nous souscrivons à la vôtre : recettes au plus bas, dépenses au plus juste, recherche de l'équilibre pour une raison simple qui, celle-ci, se conjugue à tous les temps : gouverner, c'est prévoir. Toutefois prévoir ne signifie pas uniquement ajuster mais signifie investir, optimiser.

Alors dans cette même logique de responsabilité budgétaire, nous formulons une proposition concrète et pragmatique : créer un groupe de travail, non pas pour coconstruire le budget – j'ai passé l'âge politique de croire qu'une majorité associerait son opposition aussi constructive soit-elle à l'exercice – mais un groupe de travail uniquement consacré à la question suivante : comment accroître nos recettes sans compter sur les autres collectivités, quelle que soit leur couleur politique, puisque elles-mêmes sont soumises à l'exercice des économies mais en associant davantage le

privé ? Comment accroître nos recettes ou limiter nos dépenses en créant de nouvelles formes de partenariat ? Nous pensons qu'il faut autant que faire se peut nous affranchir d'une dépendance excessive aux dotations et subventions extérieures, elles-mêmes soumises aux impératifs de réduction budgétaire. Nous proposons donc ce groupe de travail dans l'optique d'une approche gagnant-gagnant en associant davantage le secteur privé des acteurs locaux au développement de notre ville. Nous l'avons déjà fait avec la mutuelle communale, un nouveau service qui ne coûte rien à la Ville. Nous pouvons encore faire plus, faire mieux. Faites-nous confiance, notre groupe a plein d'idées.

En conclusion, 2025, l'année budgétaire de tous les dangers ? Peut-être. Peut-être pas. Ce qui est certain, c'est que nous devons utiliser ce débat d'orientation budgétaire pour poser les bases d'un budget stable, anticipé et ambitieux. Notre groupe restera naturellement attentif aux choix qui découleront de ces orientations. Nous avons une responsabilité collective : conjuguer rigueur et ambition et garantir une gestion pragmatique et efficace de la Ville.

2025, année budgétaire de tous les dangers ? Cela dépend de nous. Cela dépend de notre capacité à conjuguer les verbes choisir, agir, investir, innover à la seule personne du pluriel qui vaille et pourtant au pronom singulier : l'intérêt général. Je vous remercie.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Sylvain.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Je vais reprendre les interventions dans l'ordre, ce sera plus simple. S'agissant de l'intervention de Didier MANIER qui soulignait l'importance du cadre national, les enjeux liés à la cohésion sociale ou la solidarité, l'urgence écologique, tu as évoqué la question de l'autonomie financière à garantir pour des collectivités telles que les nôtres et de façon subsidiaire, il y a effectivement un serpent de mer qui n'est pas posé aujourd'hui mais qui est récurrent dans nos réflexions, c'est celui du levier fiscal, c'est-à-dire que la suppression de la taxe d'habitation, cette politique extrêmement volontariste et qui allait tout améliorer, est un vaste leurre. Il faut forcément le payer à un moment. Nous nous sommes arrêtés au milieu du gué. Il est facile de dire que la taxe d'habitation était un impôt imbécile et injuste dans sa structuration. C'est d'ailleurs pareil pour la taxe foncière. À Villeneuve d'Ascq, nous savons bien que ceux qui sont propriétaires d'une maison 1930 à plus de 400 000 ou 500 000 € payent parfois moins en taxe foncière que des gens qui sont propriétaires d'un appartement parce que la question des bases locatives est complètement ridicule au niveau de la gestion. Sauf que l'on n'a pas répondu à une véritable question, c'est quid de la réforme fiscale des collectivités et en particulier des communes ? La suppression de la taxe d'habitation, ceux qui croient avoir fait des économies en n'ayant plus à la payer le paieront forcément à un moment par la réduction du service public, par une privatisation et effectivement la question de l'autonomie financière pose celle d'une véritable réforme que nous attendons mais qui est complètement absente des débats nationaux aujourd'hui et qui reviendra inévitablement.

Mme SEGARD, il y a plusieurs choses dans ce que vous avez dit. La question du

désendettement : je rappelle quand même que vous ne pouvez pas nous dire qu'il faudrait quelque part plus d'investissements et aussi plus d'agents pour répondre aux enjeux du moment sans oublier la question des équilibres. Je rappelle tout de même que lorsque nous avons recours à l'emprunt, il y a une répercussion immédiate sur l'année N + 1 au niveau de l'autofinancement net. Nous devons être capables de rembourser et de garantir un autofinancement par rapport au remboursement du capital qui est effectué dans l'année qui vient. Je suis un fervent partisan de la dette et de l'emprunt ; c'est quelque chose qui est tout à fait heureux. Il y a des endettements qui sont particulièrement nobles, mais il faut le faire au regard des réalités pratiques. Je rappelle que la fragilisation de notre autofinancement net arrive très, très vite avec un effet ciseau lié à l'inflation, lié à une baisse des dotations. Pour être très concret, si ce que j'ai rappelé, ainsi que le maire et Didier MANIER avait été mis en œuvre, si nous avons eu 6 millions à trouver par rapport à un coup de massue terrible, c'était tout notre équilibre d'autofinancement qui était pulvérisé. Voilà. Nous n'avons pas cette marge, cette latitude d'aller autant sur l'emprunt que nous le voudrions.

Pareil quand tu évoques la question des agents et des effectifs qui sont finalement restés stables : nous pourrions avoir tous une litanie sur le fait que la Ville a été incapable de réduire son nombre d'ETP (équivalent temps plein) parce qu'ici il y a eu transfert de compétences, notamment à l'intercommunalité, et que cela ne s'est pas traduit par une baisse d'effectif. Il y a eu recours à des prestations extérieures, par exemple, l'économie sociale et solidaire. Lorsque nous avons recours au système d'insertion pour entretenir nos espaces publics, on pourrait nous dire que nous aurions pu supprimer des postes. Non, effectivement, à Villeneuve d'Ascq, nous n'avons pas supprimé massivement parce qu'à chaque fois que nous avons eu de la marge, nous avons réussi à compenser par autre chose. Je rappelle aussi que la numérisation de toute une série de prestations fait que dans beaucoup de communes on a utilisé l'outil numérique pour dire on va supprimer des postes. Nous, nous avons tenu à avoir, par exemple, dans les inscriptions de l'accueil physique systématique. Il s'agit de quelque chose qui fait partie du service public. Là où effectivement énormément de collectivités ont vu leur nombre d'ETP diminuer, nous ne les avons effectivement pas diminués. Il s'agit d'un choix. La chambre régionale des comptes ne manquera pas de dire qu'à Villeneuve d'Ascq il n'y a pas eu l'effet de contraction attendu sur le nombre d'ETP dans la collectivité parce qu'il y a des choix qui ont effectivement été faits (renforcement de la police municipale, intégration en régie d'une école de musique).

C'est pareil sur la question de la régie agricole : nous travaillons depuis des années sur la potentialité d'avoir effectivement des paysans municipaux. Nous en avons déjà, en réalité. Lorsque nous avons des serres municipales pour travailler sur des plantations au niveau de la ville, des agents qui sèment, qui plantent, qui récoltent, nous avons déjà ce dispositif. Pas sur du maraîchage, sur d'autres choses : du floral, du fruitier, de l'arbustif. Quand Yohan TISON nous pilote un plan de développement des ormes, ce sont nos agents qui font cela. Nous avons des jardiniers et nous ne sommes pas fermés au fait d'aller sur des légumes. C'est une évidence. Attention donc à ne pas non plus farder une réalité et ne pas la voir telle qu'elle est.

Sur le PPI des écoles : pourquoi pas. Je veux bien présenter lors du BP le PPI de

déminéralisation des cours d'école avec les résultats et les premiers diagnostics qui ont été faits sur la perception de la chose. Nous avons dit que nous le ferions prochainement auprès de tous les acteurs du monde scolaire ; la réunion est en cours de préparation. Nos cours sont massivement déminéralisées et nous sommes dans la recherche constante d'un maximum de végétalisation des cours. Il y a des cours dans lesquelles nous pouvons aller au-delà de 50 %, il y en a d'autres dans lesquelles cela est plus compliqué pour tout un tas de raisons que nous pouvons expliquer. Et je suis surpris tout de même que tu évoques la question de la répartition de l'occupation par genre de la cour d'école parce que nous l'avons présentée. Elle est au cœur du dispositif. Il s'agit d'une des premières mesures qui a été posée : faire en sorte que nous n'ayons pas 10 % de garçons qui monopolisent 80 % de la cour d'école. C'est d'ailleurs le point sur lequel nous bataillons le plus avec les acteurs de la communauté éducative, y compris les enseignants qui sont loin d'être les plus ouverts sur la question et qui nous expliquent qu'il est normal qu'un garçon ait besoin de plus se dépenser qu'une fille. Nous, nous sommes avec Françoise MARTIN et les représentants dans les écoles en train de batailler pour dire qu'il faudrait peut-être évoluer parce que nous sommes en 2025. C'est pour cela que nous avons associé dans la plupart des déminéralisations des cours d'école, des espaces dédiés, des espaces apaisés, des espaces éducatifs, des espaces de lecture et puis un petit défouloir avec éventuellement un petit terrain qui fonctionne bien. C'est au cœur du dispositif. Il n'y a donc pas de problème pour éventuellement vous le présenter spécifiquement au moment de la présentation budgétaire parce qu'avec une enveloppe qui va encore être supérieure à 1 million d'euros, il y a de quoi faire.

Mme BARISEAU, les lignes rouges, les lignes vertes : la ligne rouge de l'impôt n'est pas un tabou pour nous et vive l'impôt, vive le levier fiscal – je n'ai aucun mal à le dire – avec parcimonie pour le préserver. Mais que ce soit sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou sur le fait d'avoir activé ce levier de façon conséquente il y a deux ans mais une seule fois, c'était la mise en application d'un principe : on ne touche pas au service public. S'il faut recourir au levier fiscal, nous y recourons. Pour vous, il s'agit d'une ligne rouge ; pour nous, il s'agit d'un principe sur lequel nous pouvons travailler.

La tarification des cantines : un mot tout de même là-dessus parce que nous avons l'une des tarifications les plus sociales et les plus solidaires de France. Je rappelle que chez nous la tranche 1, c'est 20 % d'usagers et que nous sommes à 0,76 €. Je rappelle qu'il y a quelques années l'objectif du gouvernement Macron était de dire qu'il fallait des cantines à un euro. Nous, cela fait des années que nous y sommes. Est-ce qu'il faut répercuter à un moment une hausse inflationniste sur les tarifs de cantine ? Cela n'est pas un tabou. En aucun cas faire sauter le dispositif de solidarité et de tarifs très sociaux mais s'il fallait répercuter, si demain il faut dire pour éviter les effets de marche le tarif de cantine ne sera plus pour la tranche 1 à 0,76 € mais à 0,80 €, cela n'est pas un tabou. Je ne dis pas que nous le ferons mais la culture de la recette passe aussi par cela. Ce n'est pas tant une recette qui va faire sauter la caisse, c'est clair, mais c'est juste le fait de dire à un moment il faut aussi qu'il y ait une responsabilisation autour de cela. Ce que nous vous présenterons, je ne pense pas au moment du BP parce que nous sommes en train de le travailler, c'est le passage à l'expérimentation

à la réservation en ligne sur laquelle il y aura sans doute une responsabilisation parce que nous avons un besoin aujourd'hui dans différents services ; Farid OUKAID en parle régulièrement. Comme nous avons des tarifs très sociaux, nous avons aussi des abus de personnes qui réservent parfois sur des centres de vacances, sur des centres de loisirs et qui n'honorent pas leur présence. Là aussi, malheureusement, le levier d'éducation populaire est de dire à un moment si vous déconnez dans la réservation, que vous prenez la place et que vous ne l'honorez pas, il y a un moment il faut aussi poser la question de la sanction parfois financière. Avec souplesse. Le but n'est pas de matraquer les gens, c'est de responsabiliser et de préserver le service public dans ce qu'il a de plus sacré parce qu'il ne faut tout de même pas l'oublier que le service public est un système de solidarité.

Dans les lignes vertes, je vous ai entendu parler de l'Astropole et de la motte féodale. Je pensais que, pour vous, il s'agissait d'une ligne rouge. Il s'agit potentiellement d'une ligne qui pourrait se verdir. L'Astropole et la motte féodale ne seront pas dans les projets qui seront présentés lors du BP. Pour autant, comme nous l'avons dit à l'assemblée générale du CARL et comme nous l'avons évoqué avec Fabien DELECROIX, je crois, en CAO, il s'agit de projets sur lesquels nous ne renonçons pas. Cela reste dans l'idée de pouvoir les faire. L'Astropole ne se fera pas à l'endroit où il était prévu car cela n'était pas raisonnable au regard de l'usage de l'équipement et il faut encore stabiliser son fonctionnement et tout cela. Toutefois, l'idée est toujours dans les cartons et elle pourra ressortir assez vite. Néanmoins, ce sera un projet éventuel pour la future équipe municipale si elle souhaite le reprendre. Nous, nous y sommes attachés. La motte féodale, c'est pareil. Nous n'allions pas la mettre où elle est au cœur d'Asnapio. Toutefois, il s'agit d'un projet qui pourra ressortir car il est magnifique. Nous en avons déjà parlé avec le maire, trouver un autre site peut se concevoir. Je peux même vous dire qu'à titre personnel, je trouverais très bien de faire une motte féodale à côté des moulins mais pas au cœur d'Asnapio parce qu'il faut recalibrer le site ; conserver Asnapio dans ce que c'est mais sans doute le recalibrer autour des pratiques du néolithique, de la ville nature et nourricière parce qu'il y a un patrimoine biodiversitaire, arboré à Asnapio qui est assez remarquable et que curieusement la chose n'a pas été suffisamment valorisée. Je pense effectivement aux mares. Il y a une magnifique chandelle bourrée d'amadous et de Pics épeiches au fond du parc qu'il faut inviter à aller regarder. Nous avons des saules têtards qui sont remarquables aussi avec des chouettes qui sont dedans. Je pense que nous allons sanctuariser Asnapio en tant que tel et que cette motte féodale a vocation à revenir. Je suis persuadé que lorsque vous la visiterez quand elle sera réalisée vous y prendrez un grand plaisir et vous y trouverez un intérêt majeur. C'est peut-être ce qui fera évoluer les choses en ligne verte.

Quoi d'autre ? Rendez-vous au moment du BP pour débattre de tout cela.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Vous avez remarqué que je ne suis pas intervenu mais une petite remarque pour sourire : la motte féodale était inscrite au budget 2001 lorsque j'ai prêté la main à Jean-Michel STIEVENARD et à ceux qui l'accompagnaient à l'époque. Je l'avais réintroduite après 2008. Nous sommes en 2025. Si je veux la voir, il va falloir que je

fournisse tout de même un effort. Enfin, nous verrons cela l'année prochaine. Merci.

Nous avons pris acte de ce débat de bonne qualité ; je peux le dire et j'en suis très heureux. Comme il s'agit de la soirée de Sylvain, il a encore une quantité de délibérations.

## **V. CESSIION D'UNE BALAYEUSE**

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Tout arrive. Vous savez que sur les balayeuses, nous sommes passés en location. Coûts d'entretien importants, remise en état pas possible. Il nous en reste une que nous allons céder pour la somme de 5 000 €.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Eh beh, ce n'est pas cher. Vous pouvez l'acheter pour balayer votre cour. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VI. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ**

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Vous savez que le mix énergétique va faire de la Ville un laboratoire et aussi un site d'expérimentation pour alimenter le microréseau de chaleur que nous avons sur la crèche, le dojo et la piscine sur le site de Babylone. Nous terminons la construction d'une chaudière biomasse et il y a un quart de l'investissement qui va être pris par la MEL (130 000 €). Nous sommes sur un investissement de l'ordre d'un petit 600 000 €. Cela fait partie des éléments sur lesquels nous allons évidemment chercher un maximum de subventions.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Pas de question ? Pas d'observation ? Une observation pour d'abord me féliciter des fonds de concours de la MEL. C'est intéressant. Comme son nom l'indique fonds de concours, cela veut dire que la décision revient aux communes et la MEL les aide. Là, il y a de nombreux domaines où la MEL amène ses fonds de concours. Tant que je suis sur la MEL, dire que tout le monde aura remarqué tout de même que lors du dernier conseil de la MEL de vendredi dernier, nous avons parlé de Métropole nature et nourricière. J'ai eu alors un peu le sentiment de me réécouter dans des interventions que je faisais depuis 10 ou 15 ans à la Métropole européenne. Il s'agit d'une bonne chose parce que ce que nous faisons à Villeneuve d'Ascq dans les

domaines natures et nourriciers est important – il n'y a pas besoin de le répéter – mais il est beaucoup plus important que cela soit un objectif commun de l'ensemble des 95 communes de la Métropole et de la Métropole elle-même.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VII. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Là, nous sommes sur un investissement boulevard de Mons, avenue de la Marque à hauteur de 130 000 € et nous aurons 19 000 € sur un fonds de concours métropolitain sur cette question de l'éclairage public.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VIII. RECONDUCTION DES TARIFS FUNERAIRES**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous voyez, c'est par rapport à votre demande, Mme BARISEAU. Il ne faut pas toucher aux tarifs.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Comment rebondir là-dessus ? Je vous dirais que tout est dans le titre.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IX. ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT CANUT**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

C'est technique : nous adhérons à une centrale d'achat spécialisée parce que nous

allons renouveler une partie du matériel d'impression qui se fait en régie. Il faut des machines spécifiques et nous avons une centrale spécialisée dans le numérique et nous adhérons donc à des fins d'achat très rapides.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **X. MISE A DISPOSITION D'AGENTS TITULAIRES AUPRES D'UNE ASSOCIATION**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

C'est classique. C'est avec l'Amicale du personnel. Nous avons toujours cette mécanique qui revient tous les ans.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XI. AUTORISATION A LA CESSION DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Vous connaissez sans doute le dispositif. Il y a un rapport de l'État qui est sorti qui est intéressant qui pointait du doigt une difficulté qui est la nôtre : que les collectivités en France pèsent 0,6 % du rachat de ces CEE, ce qui est extrêmement peu lorsque nous savons qu'elles représentent pas loin de 50 % de l'investissement sur la transition énergétique. Pourquoi un tel ratio, un tel effondrement de la valorisation des CEE ? Parce que cela est extrêmement complexe. Le rapport de l'État pointe que la moitié du temps qui est passé par les agents de l'État sert à vérifier les déclarations qui sont réalisées et cela est complexe à faire pour les collectivités. Nous sommes dans le dispositif. Nous le faisons. Nous investissons beaucoup et nous allons donc chercher ces CEE. Il s'agit d'une mise en vente sur le marché. Vous savez que des entreprises vont les racheter pour compenser leur bilan carbone. Nous attendons avec cette vente de 6 millions de kilowattheures cumac entre 45 000 et 50 000 € à peu près.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté. Merci Sylvain.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XII. PROJET COLLECTIF « AMENAGEMENT CULTUREL ET STRATEGIE TERRITORIALE » – POURSUITE DU**

## **PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET L'UNIVERSITE DE LILLE**

### **Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire**

Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous. Cette délibération décrit un projet auquel nous souhaitons participer. Ce projet s'appuie sur deux piliers qui sont très importants pour la Ville : le premier, c'est de vivre pleinement son destin de ville universitaire. Nous avons évidemment des liens importants qui vont être concrétisés d'ici l'été par la signature d'une convention. Cela permet à des étudiants et à nos services de travailler sur des questions d'importance sur le territoire. Le deuxième pilier est celui de la valorisation du patrimoine naturel et culturel de notre ville en particulier dans un contexte où le tourisme local et sa valorisation ont une importance particulière. Tout le monde se rend compte qu'on ne peut pas prendre l'avion pour aller visiter des choses. Cela est d'autant plus « stupide » qu'il y a dans nos villes et dans nos communes des équipements de grande valeur. Ce projet va voir travailler des étudiants de Master 2. Il s'agit d'une continuation de l'année dernière au cours de laquelle ils ont établi un état des lieux autour de la chaîne des lacs et des différents établissements culturels qui s'y trouvent. Cette deuxième année sera consacrée à la réalisation d'un outil de cartographie qui servira évidemment à valoriser ce patrimoine.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Très clair. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIII. ACCUEIL D'EVEIL DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

### **Florence COLIN, Adjointe au Maire**

Bonsoir M. le Maire. Bonsoir à tous. La délibération vise à poursuivre l'accueil d'éveil qui s'effectue en partenariat entre la Ville et le Département depuis déjà des années mais dont la convention vous est soumise en annexe.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIV. AIDE A LA RESTAURATION DES FAÇADES – MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION**

### **Vincent BALENT, Adjoint au Maire**

Bonsoir à tous. Il s'agit effectivement d'une délibération qui reprend une aide qui est accordée aux particuliers, celle de la rénovation des façades qui, dans son règlement,

n'intégrait pas de délai auquel l'utilisateur était tenu pour la réclamer. Pour tenir l'enveloppe attribuée annuellement, nous proposons par cette délibération de fixer un délai de trois ans qui correspond simplement à la validité de l'autorisation d'urbanisme qui est délivrée. Il y avait eu quelques questions en commission. Pour vous donner un ordre d'idées, cela représente une dizaine de dossiers par an pour un montant moyen de l'ordre de 800 €. Cela fait donc une enveloppe entre 8 000 et 10 000 € par an. Ce processus permet, au-delà d'accompagner financièrement, au service d'urbanisme de garantir les finitions qui sont réalisées, la qualité du ravalement ou de la restauration de la façade. Cela porte surtout sur des maisons type 1930 ainsi que des commerces. Il s'agit d'un petit coup de pouce pour rénover nos rues, surtout dans les quartiers les plus anciens.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. J'en profite pour rajouter par rapport à cette délibération le rôle là aussi éminent que joue notre service d'urbanisme en la matière car je peux vous dire qu'avant d'en arriver à savoir quelle contribution pour faire telle ou telle chose, il y a des discussions au niveau des permis de travaux ou des permis de construire qui sont enrichissantes, y compris pour les citoyens qui le souhaitent qui arrivent parfois avec un premier projet que peut-être un artisan leur a vendu pour se débarrasser d'une partie de ces matériaux, pour essayer de faire le plus beau possible. J'insiste là-dessus parce que pour moi, il s'agit d'une dimension à laquelle je tiens et je le fais très étroitement avec Vincent BALEDEMENT dans toutes les discussions de permis de construire : c'est que finalement le beau ne coûte pas beaucoup plus cher à l'investissement et lorsque c'est beau, c'est plus respecté et nous nous y retrouvons en fonctionnement que ce le soit en construction nouvelle ou en rénovation. Je voulais le dire parce qu'au-delà de ces sommes qui sont relativement réduites, il y a tout un travail de discussion, de partenariat entre nos agents du service urbanisme et les particuliers qui ont des projets de travaux ou de rénovation pour arriver à des résultats qui sont meilleurs et pas plus coûteux.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XV. VENTE PAR LA SNC JAURÈS A LA VILLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LA REALISATION D'UN PARC URBAIN RUE JEAN-JAURES**

*Un diaporama est projeté.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà une belle délibération ! Il s'agit de la vente par un promoteur d'une parcelle de terrain pour la réalisation d'un parc urbain rue Jean-Jaurès au Breucq. J'y ai longtemps habité. Plusieurs élus y sont tels que Didier MANIER, Victor BURETTE, David DIARRA, Patrice CARLIER, Nelly BOYAVAL. J'entends par le Breucq, ce qui est au-

delà du grand boulevard. Je rappelle qu'à part le parc de la mairie, il n'y a rien. Là, il y aura un parc urbain qui ira depuis l'équipement hippique de Roubaix jusqu'à la rue Jean-Jaurès pour plus d'un hectare – soit 12 000 et quelques mètres carrés – et ce, gratuitement.

**Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire**

Pour un euro.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Oui, pour un euro symbolique.

**Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire**

Effectivement, vous avez bien présenté la chose. Nous reprenons un petit support qui est produit notamment par l'opérateur économique. Le foncier concerné, comme vous le voyez à l'écran, va de la Marque jusqu'à la Maillerie. Au Sud, nous voyons le centre équestre. Il s'agit de l'ensemble de ce foncier qui est aujourd'hui constitué pour partie, à gauche, d'anciens bâtiments et d'anciennes activités. Il y a la fameuse friche Lefevere dans laquelle il y avait cette belle maison de maître qui est tombée en ruine et qui est aujourd'hui démontée mais il y a aussi des bâtiments sur la gauche d'activité. Il y a Gamachem. M. le Maire, vous savez mieux que moi ce que l'on faisait dedans. Il s'agit d'activités industrielles qui ont disparu depuis déjà un moment. Ces bâtiments étaient donc vides. Un opérateur a fait l'acquisition de l'ensemble de ce foncier, hormis le village de la Marque qui, lui, ne bouge pas, qui est bien au milieu. L'emprise foncière concernée par ce projet que l'on appelle Lefevere, c'est tout cet espace autour du village de la Marque. La délibération prévoit quoi ? Elle prévoit que dans les échanges que nous avons eus avec l'opérateur, projet qui a été présenté également en réunion publique lors de l'instruction des permis d'aménager et permis de construire, il y ait une rétrocession de toute la partie nature, donc toute la partie parc que nous voyons à droite qui représente un peu plus d'un hectare à la Ville pour l'euro symbolique pour offrir, d'abord, un poumon vert aux habitants du quartier mais aussi et surtout pour permettre de poursuivre la voie verte qui part de la Maillerie, qui aujourd'hui s'arrête au niveau du nouveau groupe scolaire Jean-Jaurès. À terme, lorsque nous serons propriétaires de ce foncier, avec la MEL, nous allons poursuivre cette voie verte qui traversera. Il y a encore quelques réglages de fonciers à gérer au Sud du terrain et donc à proximité de la salle Dequesnes, mais à terme, nous aurons un linéaire qui permettra de partir de Croix et de rejoindre le grand boulevard par cette voie verte. Voilà ce que je peux vous dire.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Peut-être rajouter, sans rentrer dans le détail des constructions qui auront lieu sur le reste du terrain, qu'il y aura à la fois une résidence pour aînés...

**Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire**

Il y a un film qui dure trois minutes que nous avons éventuellement prévu de projeter. Trois minutes, cela permet vraiment de visualiser.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous verrons éventuellement une autre fois pour ne pas trop durer ce soir. Je voulais vraiment insister sur le fait que cela va accueillir l'extension des Compagnons du devoir. J'y tiens car je me souviens quand j'ai été élu il y a près de 50 ans qu'à l'époque il restait quelques dizaines de compagnons et on considérait qu'il s'agissait d'une survivance du Moyen Âge. Maintenant, ils sont des centaines sur ce centre car ils forment justement de l'artisanat durable, de la construction durable et ils fournissent au-delà du compagnonnage au monde artisanal la qualité et la durabilité que l'on attend maintenant des travaux et que nous avons un peu bradées pendant quelques décennies. Il est important que nous ayons pu leur trouver en dehors d'un petit agrandissement qu'il y a sur place des capacités d'accueil sur ce terrain-là.

**Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire**

D'accueil et un atelier.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Et aussi un atelier. J'ai assisté à une manifestation il y a quelques jours où ils étaient plus de 800 compagnons venus d'un peu partout. Nous disions que c'était du passé. En fait, c'est de l'avenir car nous aurons de plus en plus besoin d'artisans de cette qualité de formation.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Là encore, en dehors du travail fait par Vincent BALEMENT à mes côtés là-dessus, il y a un gros travail de notre service urbanisme. Je tenais à le redire.

**XVI. DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE****XVII. ACTUALISATION DE LA LISTE DES FONCTIONS RECONNUES COMME ESSENTIELLEMENT ITINERANTES****Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

M. le Maire, vous avez dit l'essentiel. Il s'agit donc d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activité. Il s'agit de CDD pour une durée de 12 mois maximum. Ils sont rémunérés au maximum de l'indice brut du dernier grade du cadre d'emplois. Vous en avez la liste derrière.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il s'agit de la délibération n° 16 et nous avons ensuite, sur la délibération 17, la liste. C'est bien cela ?

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

C'est cela. Liste des fonctions.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur ces deux délibérations, est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'opposition sur les deux ? Pas d'abstention ? Elles sont donc toutes les deux adoptées.

*La délibération portant création d'emplois non permanents est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération portant actualisation de la liste des fonctions reconnues comme essentiellement itinérantes est adoptée à l'unanimité.* **RECRUTEMENT DE VACATAIRES**

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Vous savez que le trésorier nous demande de mettre à jour à chaque conseil municipal la liste et le nombre d'équivalents temps pleins concernant nos vacataires. Ce ne sont donc pas 158 équivalents temps pleins de plus que lors du dernier conseil municipal mais c'est simplement que le nombre et le volume ont été revus. Cependant, nous sommes obligés de le refaire à chaque fois.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XIX. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS****Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Il ne s'agit pas d'approuver la création de 52 emplois permanents supplémentaires. Le maire vous l'a dit tout à l'heure, chaque poste à remplacer est scruté à la loupe. Il s'agit plutôt d'approuver la création des 52 grades permettant le recrutement de ces emplois permanents. Vous avez un exemple : dans le tableau, vous avez un technicien à temps complet. Pour le remplacer, nous pouvons le trouver dans huit grades. Il s'agit simplement du tableau des grades permettant de recruter les personnels.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XX. PARTENARIAT ENTRE LE LAM, ART BASICS FOR CHILDREN (ABC) ET LA VILLE AUTOUR DE L'EXPOSITION « FAIS-MOI SIGNE – LE LANGAGE DES ARTISTES »**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Dominique FURNE n'est pas là. On nous met la valorisation de nos apports à hauteur de 7 500 €. Vous avez tous lu la convention. Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXI. TARIFICATION DES PRESTATIONS DELIVREES PAR LES STRUCTURES CULTURELLES MUNICIPALES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il y a toute une liste. Il s'agit de la tarification appliquée aux enfants de moins de 18 ans pour le public familial souhaitant accéder aux festivités organisées par le parc archéologique. Il s'agit donc là d'une diminution des recettes de tarification. Il y a peut-être d'autres éléments dedans mais j'avoue que je n'ai pas regardé le tableau. Je ne m'attendais pas à devoir suppléer Dominique FURNE, donc je n'ai pas regardé particulièrement cette délibération. C'est pour Asnapio.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXII. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de remarque ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Si j'ai bien compris, j'ai deux questions orales. Il y en a une qui s'adresse à Valérie QUESNE. Je demanderai à l'auteur de la question de la lire car je rappelle qu'il n'y a pas de débat sur les questions orales mais il y a la lecture de la question par celui ou celle qui la pose et la réponse de l'élue correspondant. Il y a une deuxième question qui porte sur l'Adélie. Même chose : la question sera posée en précisant bien la réglementation en la matière car celle-ci telle qu'elle m'a été communiquée ne peut pas être posée. Je le dis bien parce que je serai obligé d'interrompre et je ne le souhaite pas.

Il y avait deux motions qui ont été retirées. Cependant, les auteurs – au moins Didier MANIER, mais certainement vous aussi – veulent expliquer la raison pour laquelle ils les ont retirées. Toutefois, vous n'êtes pas obligés. Didier MANIER a demandé de pouvoir expliquer pourquoi il la retirait. En gros, le Président du Conseil départemental est revenu sur sa décision mais peut-être qu'il y a d'autres éléments d'explication. Je donne donc tout de suite la parole pour la question portant sur la Maison de santé. Je dis bien la Maison de santé à Villeneuve d'Ascq située dans le quartier du Pont-de-Bois.

## **XXIII. QUESTION ORALE CONCERNANT LA MAISON DE SANTE**

### **Pauline SEGARD, ACCES**

Je vous remercie, M. le Maire. D'après un article de *La Voix du Nord* paru dans l'édition du 14 février, deux équipes médicales ont porté chacune un projet pour la future Maison de santé située dans le quartier du Pont-de-Bois. Or un unique projet a été présenté en conseil municipal le 17 décembre dernier. Lors de ce conseil municipal, Mme QUESNE a en effet présenté l'avancée du projet de Maison de santé. Le choix de l'équipe médicale semblait alors évident avec un accent mis sur l'aide à l'installation de jeunes soignants. Depuis, *La Voix du Nord* s'est fait l'écho de l'incompréhension d'une équipe de médecins déjà présents dans le quartier de se voir écartée du projet. La situation est d'autant plus surprenante que l'enjeu en termes de santé pour le quartier et ses alentours est crucial. La population du Pont-de-Bois, quartier prioritaire en politique de la ville, est particulièrement exposée aux inégalités environnementales et à leurs impacts sur sa santé. L'amélioration de l'offre de soins dans le quartier et ses alentours, de sa coordination et de son caractère préventif nous semble nécessiter, non seulement de tirer parti de toutes les bonnes volontés mais aussi de choisir de manière transparente et concertée, d'où nos questions :

- L'équipe présentée en décembre 2024 est-elle définitivement choisie ?
- Sur quels critères ?
- Est-elle labellisée par l'ARS comme semble l'être l'autre équipe candidate ?
- Si non, est-il prévu que les deux équipes soient auditionnées par les élus du Conseil municipal en commission thématique ou plénière, que leurs projets soient comparés et évalués de manière transparente et objective ?

Je vous remercie.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Valérie QUESNE.

### **Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire**

Merci M. le Maire. Il ne s'agit pas d'une question mais de quatre concernant le projet d'installation d'une maison médicale à Villeneuve-d'Ascq dans le quartier du Pont-de-Bois. Je vais y répondre dans l'ordre.

## **1. L'équipe présentée en décembre 2024 est-elle définitivement choisie ?** **Oui.**

Pour mémoire : 2020, la crise Covid touche la planète entière ! Cette crise sanitaire va mettre en exergue un système de santé très fragilisé avec des difficultés en termes d'accès aux soins, des déserts médicaux, une population médicale vieillissante et un renouvellement insuffisant ainsi que des besoins importants de santé pour une partie de la population.

Villeneuve d'Ascq n'échappe pas à cette situation. Un diagnostic territorial de santé réalisé en 2021 permet de faire un état des lieux de l'existant et confirme cet état de fait avec notamment :

- 37 % de médecins généralistes âgés de 55 ans et plus bientôt en retraite ;
- Un nombre important d'habitants sans médecin traitant sur l'ensemble de la commune (près de 27 000 habitants sont non couverts par un médecin traitant) ;
- Un vieillissement de la population : à ce jour, 18,2 % des habitants ont plus de 60 ans (dont 5 % de plus de 75 ans) avec des besoins en soins de plus en plus prégnants ;
- 50 000 étudiants vivent sur le territoire ;
- 17 % de la population en quartier prioritaire ;
- 22 % des habitants ont moins de 18 ans ;
- Un taux de pauvreté de 20 %, dont 31 % chez les moins de 30 ans (données 2018) ;
- 1/3 des Villeneuvois de plus de 17 ans est en ALD (diabète, maladie cardiovasculaire, etc.).

Ce diagnostic permet non seulement de repérer et d'évaluer les besoins en offre de soins sur la ville mais aussi de confirmer l'importance de nos politiques de prévention, du « aller vers » les publics les plus éloignés du soin et en particulier dans les quartiers en politique de la ville.

Dès lors, les politiques de prévention et d'accès aux soins deviennent plus que jamais une préoccupation majeure de la municipalité en place et la Ville s'engage dans une démarche de promotion de la santé pour tous ses habitants quel que soit l'âge ou le lieu de résidence.

Un service municipal de la promotion de la santé se développe en ce sens avec une redéfinition de ses missions, un déploiement de celles-ci sur l'intercommunalité et l'interinstitutionnel avec une équipe consolidée.

Par ailleurs, face aux besoins des habitants, pour compléter l'offre existante insuffisante et répondre à la pénurie de médecins sur la ville qui se profile, un projet d'implantation de maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP) se dessine.

C'est dans un partenariat important avec notre Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Villeneuve d'Ascq et les institutions telles que l'ARS, CPAM, etc., qu'une installation de maison de santé est réfléchiée pour doter le Nord et le Sud de la ville (Pont-de-Bois et Breucq) en sus des maisons de santé déjà

implantées sur le territoire.

En 2022, la municipalité est approchée par une équipe de médecins sollicitant une aide financière à l'installation dans de nouveaux locaux. La subvention demandée pour l'aide à une construction est refusée. Cependant, pendant près de deux ans la Ville va soutenir l'équipe dans son projet. Des réunions sont organisées par la Ville dans cette perspective. L'équipe est associée au projet architectural, leurs exigences et propositions dans des ajustements architecturaux sont prises en compte sur des bâtiments communaux identifiés pour ce projet (les anciennes cellules commerciales au Pont-de-Bois).

En avril 2024, au détour d'une réunion organisée à leur demande à l'ARS, un des médecins nous informe que l'équipe souhaite décorréliser le projet bâtementaire du projet de MSP en précisant réfléchir quant à l'intégration dans les locaux pressentis. Il finira par dire on viendra ou pas. À l'issue de cette réunion, la municipalité doit faire face à :

- Un projet aléatoire avec une date d'installation d'une nouvelle MSP inconnue alors que le besoin de médecins sur le territoire devient criant ;
- Un projet bâtementaire arrêté, avec une équipe qui se met en retrait, se réservant le droit d'opter pour un autre site.

À partir de cette date, plus aucune nouvelle pendant près de 6 mois !

Dans cette même temporalité, une autre équipe se manifeste. Elle propose la venue de six nouveaux médecins généralistes et spécialistes, sages-femmes ainsi que des professionnels paramédicaux (infirmier, kiné, etc.). Elle présente un projet de santé qui apporte une réponse immédiate et adaptée au regard des besoins du territoire.

On retiendra essentiellement :

- Des horaires d'ouverture élargis et une permanence le samedi matin ;
- Prise en charge des soins non programmés (sans rendez-vous) ;
- Mise en place de réunions pluriprofessionnelles de concertation autour de situations complexes ;
- Mise en place de plusieurs actions de santé autour de la parentalité, des addictions, du bien vivre ;
- Consultations de spécialistes de second recours à développer avec l'HPVA et de l'EPSM ;
- Accueil des étudiants dans le cadre de leur formation ;
- Prise en charge des comorbidités cardiovasculaires ;
- Développement d'une unité de dépistage ambulatoire de l'apnée du sommeil ;
- Mise en place d'ateliers d'éducation thérapeutiques avec notamment un conventionnement avec la structure Azalée (infirmières formées à la santé environnementale). Nous serions la troisième ville dans les Hauts-de-France ;
- Le développement d'un pôle santé de la femme et de l'enfant assuré par une équipe complète avec sage-femme/gynéco/un médecin généraliste titulaire de l'AEUC (attestation universitaire d'enseignement complémentaire) de pédiatrie ;

- Échographies réalisées sur place ;
- Et enfin des prises en charge en kinésithérapie sur un plateau de 200 m<sup>2</sup>.

## **2. Sur quels critères ? Les critères de choix : La certitude et l'incertitude**

D'un côté, une première équipe que nous avons accompagnée pendant deux ans qui réfléchit, se met en retrait avec un projet aléatoire et des garanties insuffisantes (au mieux, en 2027, si on revient sur le projet bâtimentaire initial) et de l'autre, une équipe qui garantit d'apporter immédiatement une offre de soins (les besoins des habitants en matière de santé n'attendent pas !) avec :

- Une équipe pluridisciplinaire riche avec une offre de soins innovants, à rendre envieux les communes voisines, puisqu'il s'agit de six nouveaux médecins que nous accueillons sur le territoire, qui offre un plateau médical et paramédical fourni (médecins, IDE, sage-femme, gynécologue, ergothérapeute et un plateau de kinésithérapie) pour le quartier mais au-delà ;
- Une opportunité et une réponse favorable de l'équipe pour occuper les locaux libres d'occupation dans l'ancien groupe scolaire Claude-Bernard : soit 1 000 m<sup>2</sup> de plateau de soins pour accueillir toute l'équipe ;
- Un chantier qui peut enfin s'engager rapidement avec un équipement livrable en septembre 2025. La Maison médicale Madeleine-Brès pourra voir le jour à cette date.

## **3. Est-elle labellisée par l'ARS comme semble l'être l'autre équipe candidate ? En cours.**

Pour précision : l'installation d'un professionnel de santé libéral ne nécessite pas d'autorisation préalable de l'ARS. Contrairement à un établissement de santé, un médecin libéral n'a pas besoin d'obtenir un agrément de l'ARS pour s'installer en ville. Cela étant, la création de l'association de cette deuxième équipe est actée. C'est le processus normal afin de parvenir au label MSP. Celui-ci sera bien évidemment enclenché à l'installation des libéraux à la rentrée 2025.

## **4. Si non, est-il prévu que les deux équipes soient auditionnées par les élus du Conseil municipal en commission thématique ou plénière, que leurs projets soient comparés et évalués de manière transparente et objective ? Non, aucune légitimité ni compétence.**

Cela étant et en conclusion, comme rappelé en début de mes propos, la pandémie de Covid-19 a confirmé qu'il existait de réels problèmes en matière de santé et on peut insister sur le fait qu'elle a aussi révélé des injustices : inégalité d'accès aux soins, à l'éducation à la santé, des difficultés de répondre aux besoins pour beaucoup de citoyens.

Face à ce constat et bien que la santé ne soit pas une compétence obligatoire de la commune, l'équipe municipale dans sa majorité a souhaité prendre toute sa part pour concourir à un meilleur état de santé de sa population. Quelques exemples d'actions et projets réalisés et en cours :

- La création d'un guide ressource pour tous et pour améliorer la connaissance

des partenaires et de l'existant ;

- L'accès facilité aux droits et aux soins par l'installation d'une antenne CPAM à Villeneuve d'Ascq et d'une mutuelle communale pour les Villeneuvois et agents municipaux, etc. ;
- Une mise en réseau active avec les différents acteurs de la santé pour un meilleur accès aux soins et à l'éducation à la santé pour tous les habitants, avec le concours précieux de notre CPTS, l'ARS et la CPAM mais aussi les autres structures de soin implantées sur le territoire (hôpitaux, CMP (Centres médico-psychologiques) ...). Pour :
  - Engager des projets en intercommunalité (Centre intercommunal de santé mentale (CISM) pour la santé mentale et prochainement par son Contrat local de santé intercommunal (CLSI) sur la santé environnementale, activité physique, alimentation durable et de proximité...);
  - Conduire seule ou en partenariat des politiques de prévention, de sensibilisation, d'éducation à la santé pour tous ses habitants, dans les différentes structures installées sur la commune (pour ne citer que les « défis sports et santé » avec des ateliers activités physiques, diététiques, de langage et parentalité dans les écoles maternelles, les journées de dépistages dans les espaces publics et commerciaux, les soirées débat...).
- Et avec le souci de prévenir du déficit de médecins sur la ville, faire venir de nouveaux professionnels sur la commune pour répondre aux besoins des habitants avec le projet d'installation de deux maisons de santé sur la commune.

Enfin, pour répondre à ces nombreux enjeux de santé, nous comptons bien sur les compétences et expertise de l'ensemble des acteurs de santé présents sur le territoire, pour mener collectivement des projets efficaces de soins, d'éducation à la santé, de prévention et d'information au bénéfice des Villeneuvois. Nous savons que chacun est légitime et tout le monde peut, s'il le souhaite, y prendre toute sa part.

En conclusion, nous pouvons espérer que les professionnels des deux futures MSP installées dans le quartier pourront en ce sens réfléchir et coconstruire des projets communs, à l'instar des autres maisons de santé du territoire où nous travaillons déjà des actions communes comme le projet d'ordonnance verte en direction des femmes enceintes ; un projet qui vous sera détaillé très prochainement. Mais ça, c'est une autre histoire ! Sachant que les MSP ne sont que des entités juridiques et ensuite il y a les installations dans les locaux ou pas.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci pour cette réponse. Je suppose qu'elle sera mise par écrit et diffusée à tout le monde.

## **XXIV. QUESTION ORALE PORTANT SUR L'ADELIE**

### **Catherine BOUTTE, groupe ACCES**

Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Nous souhaitons revenir aujourd'hui sur la situation préoccupante de l'Adélie.

Il y a quelques semaines, nous avons interpellé publiquement la municipalité suite au licenciement d'un salarié de l'Adélie. Ce licenciement présenté comme légitime par la direction a pourtant été invalidé pour vice de procédure. Cela jette un sérieux doute sur la gestion interne de l'Adélie et sur la manière dont sont traités ses salariés. Pourtant, selon la direction soutenue par la présidente, tout irait bien dans cette structure. Le salarié en question aurait agi par pur intérêt personnel et l'ambiance de travail serait au beau fixe. Cette version contraste fortement avec la quinzaine de témoignages que nous avons recueillis, faisant état d'un climat de pressions administratives, de détresse psychologique, d'un environnement de travail toxique. Certains rapports psychiatriques confirment d'ailleurs ce malaise profond. Comment expliquer un tel décalage entre le discours officiel et la réalité vécue par de nombreux salariés ?

S'ajoute à cela une inquiétude majeure concernant la situation financière de l'Adélie. Lors de l'assemblée générale, Mme la Présidente a annoncé que la structure est en déficit, ce qui ne peut que nous alerter. Deux points nous préoccupent particulièrement : l'usage massif des CDD qui précarise les salariés et fragilise les équipes par un changement incessant des salariés et la multiplication des contentieux opposant la direction aux travailleurs. Deux procès récents viennent rappeler que la gestion humaine de cette structure est source de conflit et peut peser lourdement sur ses finances. L'Adélie a connu un redressement en 2009. Sommes-nous en train de reproduire les mêmes erreurs au risque de mettre à nouveau en péril cette structure essentielle pour les Villeneuvoises et les Villeneuvois ?

Enfin, nous ne pouvons ignorer l'impact direct qu'aura cette crise sur les habitants. L'Adélie joue un rôle crucial pour les plus précaires, or comment peut-elle remplir sa mission si ses propres salariés sont eux-mêmes plongés dans la précarité et le mal-être au travail ? Avec une telle situation financière et une gestion si opaque, la dégradation des services semble inévitable. Alors que le licenciement précédemment cité a été invalidé, que de nombreux témoignages dénoncent une ambiance de travail délétère à l'Adélie, que la situation financière de la structure est alarmante et que l'utilisation massive de CDD et la multiplication des contentieux avec les salariés ne peuvent qu'aggraver cette situation, c'est en bout de chaîne toute l'aide aux plus précaires qui en souffrira avec l'effondrement de ce service. Ainsi, quels engagements concrets prenez-vous dès demain pour redresser cette situation, améliorer les conditions de travail des salariés et garantir aux Villeneuvoises et aux Villeneuvois que l'offre de service ne sera pas sacrifiée ? Merci pour l'écoute.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je vais donner la parole à Claire MAIRIE qui préside ce regroupement, en vous précisant tout de même qu'il ne s'agit pas d'un équipement municipal villeneuvois.

Quand vous dites que vous avez interpellé la municipalité, vous en faites partie. Ce sont deux remarques en termes de termes auxquels je tiens tout de même. Je n'ai aucune autorité sur l'Adélie. Nous sommes le principal financeur. Je peux avoir moi-même mes remarques, mes idées et sur le reste dire que ce type de structure a une pérennité ou une éternité nécessaire. Personnellement, je ne m'engagerai pas là-dessus. Cependant, ce n'est pas l'objet de votre question. Je tenais tout de même à le préciser parce qu'entre cela et le dossier sur la maison de santé, nous sentons que la campagne électorale est commencée. Ne me prenez pas pour plus bête que je ne suis. J'ai une expérience au bout de 9 mandats. Les opposants sont sollicités pour pouvoir parfois faire des choses différentes que ce que la majorité fait. Cela est naturel. Cela a toujours existé. Toutefois, Claire MAIRIE va vous répondre. Il est vrai qu'il s'agit d'une situation qui, personnellement, me préoccupe mais, encore une fois, je n'en suis pas le pilote et ça, vous devez le savoir. Il y a aussi d'autres communes qui sont concernées même si elles payent moins que nous pour rendre des services plus importants que chez nous et le moment venu je donnerai quelques chiffres. Claire.

### **Claire MAIRIE, Adjointe au Maire**

Un courrier d'alerte a bien été adressé à M. le Maire courant décembre par un salarié de la structure évoquant le mal-être de certains agents. Ce salarié est lui-même en litige avec la structure concernant l'accomplissement de ses missions. Suite à ce message, j'ai moi-même interrogé la direction de l'Adélie et mené des entretiens informels avec des salariés en janvier. Je les ai invités à m'envoyer un mail qui resterait confidentiel, sans avoir de retour négatif sur l'ambiance de travail ce qui va dans le sens de ce que je constate en étant régulièrement présente au sein de la structure ou lors de temps plus conviviaux à destination de salariés comme le repas de Noël, les vœux ou encore la journée détente. J'en ai d'ailleurs informé Mme BOUTTE et M. MARSZALEK. L'alerte ayant été cependant renouvelée auprès des élus de Villeneuve d'Ascq et de Mons-en-Barœul, il a été proposé au bureau de l'Adélie, qui l'a accepté à l'unanimité, de faire mener des entretiens au sein du personnel par une psychologue du travail. Cette démarche menée par un intervenant extérieur indépendant permettra d'établir un diagnostic objectif de la situation.

Par ailleurs, vous évoquez la situation financière de l'Adélie. J'ai, en effet, précisé lors de l'assemblée générale au personnel que nous aurions sûrement un déficit cette année, en précisant qu'il ne serait pas inquiétant et qu'il faisait suite à plusieurs années d'excédent. La personne qui vous a renseignés a donc oublié de vous faire part de ces éléments. Ce sujet n'a d'ailleurs pas été plus loin et n'a fait l'objet d'aucune question. Bien évidemment, le rapport financier sera présenté lors de l'assemblée générale 2025 qui aura lieu le 5 mai prochain et à laquelle vous êtes bien évidemment invités.

Cependant, pour votre information, le redressement de 2009 fait suite à une somme importante de FSE (Fond social européen) qui n'a pas été touchée et qui a provoqué un important déficit cette année-là. Suite à quoi, il avait été convenu de faire en sorte que ce déficit soit rattrapé sur les six années suivantes, ce qui a finalement été réalisé en trois ans. Enfin, sachez que l'Adélie a présenté sur les 13 dernières années 11 résultats excédentaires pour deux déficitaires, ce qui lui permet aujourd'hui de ne plus avoir à faire aujourd'hui de Dailly auprès de la banque, ni de se retrouver en découvert

autorisé et que nous avons même diminué notre demande d'avance auprès des communes de Villeneuve d'Ascq et de Mons-en-Barœul.

Vous nous parlez également d'un recours excessif aux CDD mais le recours aux CDD est indispensable dans une structure qui dépend essentiellement des dispositifs de l'État et dont les financements peuvent varier sensiblement d'une année sur l'autre et qui doivent être fléchés en fonction des priorités, notamment de l'État. C'est en embauchant tous les salariés en CDI que nous prendrions des risques financiers pour la structure. Ce n'est donc pas un choix dans la méthode de recrutement mais une prudence financière.

Quant aux « deux affaires récentes », comme vous les nommez, sachez que je ne rentrerai pas dans les détails sans l'accord exprès des intéressés. Par ailleurs, un de ces litiges est encore en cours. Quant à l'autre, la justice nous a donné raison.

Vous avez deux représentants au sein du Conseil d'administration de l'Adélie et au moins l'un d'entre vous y est généralement présent. Vous avez donc l'occasion d'assister aux différentes présentations qui sont faites sur le plan financier bien sûr mais également sur le plan de l'activité, une activité qui ne fait que progresser avec des partenariats toujours plus nombreux et des manifestations de qualité, des publics jeunes ou moins jeunes qui sont accompagnés sur le plan de l'insertion professionnelle et du retour à l'emploi mais également sur le logement, la santé, l'accès au droit... La plate-forme pluridisciplinaire pour les bénéficiaires du RSA qui travaille avec les CCAS de Villeneuve d'Ascq et de Mons-en-Barœul ainsi que les centres sociaux et qui est montrée en exemple par le Département du Nord en est une des nombreuses illustrations. Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce que propose l'Adélie, vous pouvez bien sûr venir me voir et surtout je vous invite le 5 mai prochain à assister à l'assemblée générale qui est avant tout axée sur l'activité de la structure à travers les témoignages de personnes accompagnées, de salariés et de différents partenaires. Je vous remercie.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Même chose : vous aurez la version écrite de cette réponse orale à une question orale.

Pour les motions, Didier MANIER souhaitait expliquer pourquoi il n'en déposait plus.

**Didier MANIER, groupe Parti socialiste**

Merci, M. le Maire. Dans un premier temps, peut-être expliquer pourquoi nous déposons une motion ; cela paraît un peu plus logique.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est d'accord. Il n'y a pas de problème.

**Didier MANIER, groupe Parti socialiste**

Je suis toujours très rapide. Tout d'abord pour rappeler que la prévention spécialisée est une compétence départementale obligatoire à la différence des autres politiques qui ne le sont pas toujours au niveau du Département. La prévention spécialisée au Département du Nord, ce sont 11 clubs, 300 professionnels éducateurs de rue et 10 000 jeunes concernés. Pour Villeneuve d'Ascq, c'est un club de prévention qui

s'appelle Avance et qui, de mémoire, a plus de 20 ans d'existence. La genèse de cette histoire est que fin décembre, l'actuel Président du Département du Nord a écrit aux maires qui ont un club de prévention dans leur commune pour leur demander d'abonder un désengagement, qu'il a décidé de manière unilatérale, de l'ordre de 3 millions d'euros, soit sur un budget de 11 millions, une baisse de 25 %. Je tiens à signaler qu'en ce qui concerne le club de prévention Avance de Villeneuve d'Ascq, cela faisait perdre 43 % du budget. Ce n'est pas anecdotique. Par rapport à tout cela, dans un premier temps, il a eu un succès d'estime auprès des différents maires qui n'ont pas voulu, dans le contexte actuel, abonder une politique qui est due aux Départements en général et au Département du Nord en particulier. Par rapport à cela, il y a eu une mobilisation de tous les travailleurs sociaux et il y a eu une forte manifestation le 6 février 2025. Je crois que par rapport à cette forte mobilisation, le Président du Département du Nord a décidé, tout autant unilatéralement, de réabonder ce sur quoi il s'était désengagé. Par rapport à cela, nous avons décidé de retirer cette motion qui, à l'heure actuelle, n'a plus lieu d'être mais avec Françoise MARTIN notamment, ma collègue au Département, nous serons vigilants dans les semaines qui viennent, notamment lors du budget du Département du Nord qui a exceptionnellement reçu une autorisation du préfet pour être voté les 22 et 23 avril prochains. Voilà ce que nous souhaitons dire. Merci.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci Didier. Pas d'observation particulière ?

**Catherine BOUTTE, groupe ACCES**

Non, nous n'avons rien d'autre à ajouter.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Bien. J'en profite simplement pour dire ce que j'aurais dû dire dans ma première intervention, conformément à mon engagement dans le débat d'orientation budgétaire, c'est qu'en matière associative ou en matière de service, si la Ville ne diminue pas ses concours – et Sylvain ESTAGER l'a bien rappelé – il n'est pas question que nous compensions – comme nous voyons arriver des demandes de plus en plus nombreuses – les désengagements des autres. Je le dis très clairement. Cela ne veut pas dire que pour certaines de ces demandes il n'y aura pas un examen attentif s'il y avait des éléments particuliers qui pouvaient justifier une demande d'augmentation mais cette demande d'augmentation de subvention municipale ne sera jamais la conséquence d'une baisse de subvention d'une autre institution ou collectivité. Que les choses soient bien claires pour toutes et pour tous.

La séance est levée.

*La séance est levée à 21 heures 53.*